
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 902 DU 17 AVRIL 2024
portant approbation des plans d'aménagement
participatif des forêts classées de : Dan, Kétou,
Logozohè, Agoua, Ouémé-Boukou, Tchaourou-Toui-
Kilibo, Ouémé supérieur-N'dali, Ouénou Bénou, Trois
rivières et Alibori supérieur.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 avril 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent décret, les plans d'aménagement participatif des forêts classées de : Dan, Kétou, Logozohè, Agoua, Ouémé-Boukou, Tchaourou-Toui-Kilibo, Ouémé supérieur-N'dali, Ouénou Bénou, Trois rivières et Alibori supérieur.



Article 2

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVT 2 ; MEF 2 ; AUTRES
MINISTÈRES 19 ; SGG 1 ; JORB 1.

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(MCVT)

DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE

(DGEFC)



PROJET FORETS CLASSEES BENIN

(PFC-B)

Don IDA - D4770

SYNTHESE DES RESUMES EXECUTIFS ET DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DES PLANS D'AMENAGEMENT DES DIX (10) FORETS CLASSEES DE :

AGOUA, ALIBORI SUPERIEUR, DAN, KETOU, LOGOZOHE, OUEME SUPERIEUR
N'DALI (OSN), OUE BOUKOU, OUE NOU BENOU, TROIS RIVIERES, TCHAOUROU-
TOUI-KILIBO (TTK)

AVRIL 2024

Table des matières

1.	Forêt Classée d'Agoua	3
1.1	Résumé exécutif du PAPF d'Agoua :	3
1.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Agoua	7
2.	Forêt Classée d'Alibori Supérieur	16
2.1	Résumé exécutif du PAPF d'Alibori Supérieur :	16
2.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Alibori Supérieur	20
3.	Forêt Classée de Dan	38
3.1	Résumé exécutif du PAPF de Dan :	38
3.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Dan	42
4.	Forêt Classée de Kétou	43
4.1	Résumé exécutif du PAPF de Kétou :	43
4.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Kétou	47
5.	Forêt Classée de Logozohè	57
5.1	Résumé exécutif du PAPF de Logozohè :	57
5.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Logozohè	61
6.	Forêt Classée d'Ouémé Supérieur N'Dali (OSN)	71
6.1	Résumé exécutif du PAPF d'OSN :	71
6.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'OSN	75
7.	Forêt Classée de Ouémé Boukou	84
7.1	Résumé exécutif du PAPF de Ouémé Boukou :	84
7.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouémé Boukou	88
8.	Forêt Classée de Ouénou Bénou	97
8.1	Résumé exécutif du PAPF de Ouénou Bénou :	97
8.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouénou Bénou	101
9.	Forêt Classée de Trois Rivières	109
9.1	Résumé exécutif du PAPF de Trois Rivières :	109
9.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Trois Rivières	113
10.	Forêt Classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK)	123
10.1	Résumé exécutif du PAPF de TTK :	123
10.2	Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de TTK.....	127

1. Forêt Classée d'Agoua

1.1 Résumé exécutif du PAPF d'Agoua :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPF) de Agoua est élaboré pour une durée de 10 ans, courant de 2023 à 2032. Il a pour objectif général **l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques.**

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement comprennent notamment (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées de la FC, (iii) l'amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole et de l'élevage pastoral (v) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vii) l'approvisionnement durable en bois énergie du marché.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La FC de Agoua a été créée par arrêté N° 8104 du 04 avril 1953 et a été dotée de son premier plan en 2007 puis révisé en 2016. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (ii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iii) l'inventaire forestier ; (iv) le dénombrement de la faune ; (v) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vi) l'étude sur l'apiculture ; et (vii) la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. . Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC de Agoua. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de commissions techniques mixtes de toutes les parties prenantes à Dassa-Zoumè ; puis au contrôle de conformité effectué par la DGEFC avant son examen et approbation par le Gouvernement du Bénin.

Tableau 1 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée d'Agoua

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC Agoua	1953	Arrêté N° 8104 du 04 avril 1953
	Superficie	75 300 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Communes de Bantè et Savalou Département des Collines	
	Nombre de villages et localités riveraines de la FC Agoua	27	
	Villages administratifs dans la FC	4	Gotcha, Alétan, Alloudi-Gouré et Allè
Caractéristiques géographi	Climat	Soudano-guinéen	Pluviométrie unimodale
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux	
	Hydrographie	Cheval entre les bassins des fleuves Ouémé et Mono notamment son affluent Ogou	

	Désignation	Etat	Observations
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Végétation (2022)	Forêt menacée de disparition. Végétation très dégradée, à trois strates	
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement détruits par le braconnage et les cultures.	
	Effectif populations riveraines	90 312 hbts (2022) pour 15 334 ménages. 51,24% de populations féminines	
	Nombre de chefs de ménages riverains cultivant dans la FC (2021)	1720	
	% de chefs de ménage non autochtones cultivant dans la FC (2021)	7%	Provenant surtout des communes de Togo, Ghana, Nigéria
	Principaux groupes ethniques	Nagot, Fon, Mahi, Yom, Lokpa, Peulhs	
	Principales cultures dans la FC Agoua (2021)	Soja (51,62 %), Maïs (29,49 %) et igname (11,53 %)	
Etat des ressources	Consommation annuelle estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	3834 TeB ¹ pour 15334 ménages riverains	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FCA sont 2052 TeB
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Agoua	Miel, graines de néré, graines de karité et fruits de baobab	
	Occupation du sol de la FC Agoua en 2023	Forêts claires et savanes boisées (5,31%), forêts denses (3,96%), forêts galeries et ripicoles (5,13%), savanes arborées et arbustives (36,09%), plantations forestières domaniales (0,18%) et plantations fruitières (17,24%)	
Zonage	Ressources ligneuses (2022)	(i) strate arborescente dominée par <i>Cynometra megalophylla</i> et <i>Diospyros mespiliformis</i> ; (ii) strate arbustive à dominantes de <i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Ficus tessellata</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> ; et (iii) strate sous arbustive et herbacée de <i>Mallotus opositifolius</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Anchomanes difformis</i> , <i>Monodora tenuifolia</i> , <i>Asystazia gangetica</i> , <i>Brachiaria distichophylla</i>	
	Faune (2022)	Artiodactyles (6 espèces), carnivores (4 espèces), rongeurs (3 espèces), squamates (3 espèces), Primate (1 espèce) et lagomorphes (1 espèce).	
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	3 UA UA_A : 27486,96 ha (39,92%) ; UA_B : 24300,28 ha (35,29%) ; et UA_C : 16265,03 ha (23,62%)	
	Séries d'Aménagement	(i) Série de protection : 642,33 ha (0,93 %) ; (ii) Série de conservation : 22741,52 ha (33,03 %) ; (iii) Série de production : 32638,42 ha (45,16 %) ; (iv) Série agricole : 11893,05 ha (16,50 %) ; (v) Série pastorale : 430,68 ha (0,63 %) ; (vi) Série de services et d'établissements humains : 113,39 ha (0,16 %)	

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC Agoua est subdivisée en trois (03) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et six (06) séries d'affectation spatiale : (i) Série de protection (656,94 ha), (ii) Série de conservation (25417,99 ha), (iii) Série de production (31092,95 ha), (iv) Série agricole (11358,89 ha) (v) Série pastorale (324,45 ha), (vi) Série de services et d'établissements humains (800 ha) affectée aux différentes infrastructures (pistes, miradors, base-vie, ...) concourant à la gestion durable de la FC.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures

¹TeB : tonne équivalent bois

communautaires de cogestion forestière ; et (iii) de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Communes de Bantè et de Savalou. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines, sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte d'une part, sur **334** ha de plantations à but de bois d'œuvre (*Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Terminalia superba*, de *Gmelina arborea* et *Tectona grandis*), établies avant 2020, et d'autre part, sur **4250** ha les plantations de bois énergie de *Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023. La possibilité d'exploitation de bois de feu dans les plantations de *Acacia auriculiformis* de Agoua en 2030 est de **30 600 m³** ou **45 900** stères. Le volume moyen commercialisable annuellement au cours de la même période, est de **82 436 m³** ou **123 655** stères.

Pendant six (6) ans à partir de 2025, il sera procédé à la réalisation de cinquante (50) ha de *Anacardium occidentale* soit au total trois cent (300) ha. A partir de 2032, il sera procédé au rajeunissement des anciennes plantation de *Anacardium occidentale* à raison de cinquante (50) ha par an.

En dépit des attentes de production du bois énergie des plantations domaniales d'*Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023 ; et tenant compte de l'évolution croissante des consommations domestiques en bois-énergie des populations riveraines de la FCA, il apparaît que leurs consommations actuelles et projetées sont nettement supérieures aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives doivent être développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et la Commune de Agoua.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FCA est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Les comptes d'exploitation prévisionnels de la mise en œuvre du PAP indiquent une prévision de recettes totales, sur la période de l'aménagement, de **753 640 460 FCFA** dont **342 607 730 FCFA** sont dédiés au fond d'aménagement pour l'auto-financement des activités d'aménagement. Cependant, l'analyse du bilan financier prévisionnel dégage une Valeur Actuelle Nette (VAN) négative de **(-1 770**

100 000 FCFA au terme des dix années de mise en œuvre du PAP. Il en résulte un déficit prévisionnel de gestion traduisant un besoin de financement annuel estimé en moyenne à **196 678 000 FCFA** pour une mise en œuvre efficace du PAP.

1.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Agoua

Tableau 2 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Agoua

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF - DDS COLLINES 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3. ; 1.4.b.3.3. ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.4. : 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles installées sur chaque site • Fréquence d'enlèvement des poubelles • Niveau de propreté sur le chantier de chaque site • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	2 500 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site des travaux de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilettes mobiles installées ; • Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site des travaux de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts installés • Etat des sites • Fréquence d'enlèvement des huiles usagées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF - DDS COLLINES 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site des travaux de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de kits absorbants • Nombre de cas de déversements gérés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de PV de sensibilisation 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - CTAF 	2 500 000
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	10 000 000
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; .3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation des activités prévues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Déjà budgétisé
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, des travaux et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	10 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2. ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) de couvert végétal coupée • Nombre d'espèces végétales abattues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	- Mairie BANTE - DDCVT- - COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées ▪ 100% des ouvriers ont effectué une visite médicale d'embauche ▪ Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP 	2 500 000
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau acoustique des outils • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du PRMS • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	A la charge des entreprises exécutantes
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans coût
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; • Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	30 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	5 000 000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	10 000 000
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF	5 000 000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF - ANDF	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF - ANDF	5 000 000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. Sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF - ANDF	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.5.1. Mettre ne place une équipe de surveillance des pare-feu et feu de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe de surveillance fonctionnelle • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	2 500 000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie BANTE - DDCVT-COLLINES - IF COLLINES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visites médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	1 000 000
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase de démantèlement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	15 000 000
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	1 000 000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	Mètre linéaire de pistes entretenues Nombre d'entretien réalisé	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	Disponibilité d'une convention de partenariat	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.2.1 Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	Nombre de sessions de formations organisé Nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles et personnes en situation d'handicap formé Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE BANTE - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
Coût total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : cent douze millions FCFA 112 000 000					

2. Forêt Classée d'Alibori Supérieur

2.1 Résumé exécutif du PAPF d'Alibori Supérieur :

Le présent plan d'aménagement participatif de la forêt classée (PAPF) Alibori Supérieur est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période 2023 à 2032. Il a pour objectif général d'assurer la restauration de la forêt classée Alibori Supérieur pour servir d'espaces de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan comprennent notamment : (i) une meilleure conservation de la biodiversité ; (ii) la restauration des zones dégradées dans les séries de protection et de production ; (iii) l'amélioration des conditions d'existences des communautés riveraines ; (iv) l'amélioration de la gouvernance (v) le renforcement du mécanisme de planification et de suivi-évaluation puis ; (vi) l'approvisionnement durable en bois et produits forestiers non ligneux.

Le plan d'aménagement est structuré en 2 volumes. Le présent document est le premier volume, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le second volume décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des opérations dans les parcelles indiquées. La FC Alibori Supérieur a été créée en 1955 et a été dotée de son premier plan de 2010 – 2019. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC Alibori Supérieur. Le plan a été soumis à l'adhésion des populations riveraines dans le cadre d'un atelier ayant réuni toutes les parties prenantes puis à l'approbation du Gouvernement du Bénin.

Tableau 3 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée d'Alibori Supérieur

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC Alibori Supérieur	1955	Arrêté n° 6459 S.E du 20 août 1955
	Superficie	250.205,73 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Communes de Kandi, Banikoara, Gogounou, Sinendé Ouassa-Pehunco, Kérou	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudano-guinéen	Régime bimodal avec une pluviométrie annuelle variant entre 1000 et 1200 mm
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux sur socle cristallin	
	Hydrographie	Rivière Alibori	
	Végétation (2022)	Mosaïque paysagère constituée de forêts denses, galeries forestières et forêts ripicoles, forêts claires et savanes boisées et Savanes arborées et arbustives	
	Faune (2022)	Observation directe : 6 espèces de mammifères et 5 de reptiles. Observations indirectes : 16 espèces de mammifères et 2 reptiles identifiés et sur la base des indices de présence (carcasses, crottes, terrier et empreintes).	

	Désignation	Etat	Observations	
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	Nombre d'habitants : 36.582 habitants dont 49,7% d'hommes et 50,3% de femmes Effectif de la population en 2022 : 52.735 habitants		
	Principaux groupes ethniques	Dendi, Bariba, Peulh et Ditamari		
	Capacité productive annuelle de bois bois-énergie	158.106,11 m ³ /an		
	Consommation estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	29.980 m ³ /an		
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Ouémé-Boukou	Plantes médicinales, karité, néré et miel		
Etat des ressources	Diversité floristique	Peuplement principal (dbh ≥ 10 cm), 103 espèces appartenant à 72 genres et 26 familles Sous-bois (5 ≤ dbh < 10 cm), 87 espèces appartenant à 64 genres et 24 familles Régénération (dbh < 5 cm) 90 espèces appartenant à 68 genres et 25 familles		
	Espèces d'importance écologique	<i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Isoberlinia doka</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Crossopteryx febrifuga</i> , <i>Burkea africana</i> , <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Terminalia avicennioides</i> , <i>Terminalia macroptera</i> , et <i>Diospyros mespiliformis</i>		
	Espèces menacées	<i>Khaya senegalensis</i> , <i>Khaya grandifolia</i> <i>Azelia africana</i> , <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Cordyla pinnata</i>		
	Paramètres dendrométriques	Forêt galerie et formations ripicoles	Densité : 129 individus/ha Surface terrière : 11 m ² /ha Diamètre moyen : 30 cm Hauteur moyenne : 15,42 m	
		Forêts denses sèches	Densité : 124 individus/ha Surface terrière : 5,7 m ² /ha Diamètre moyen : 23 cm Hauteur moyenne : 12 m	
		Forêts claires et savanes boisées	Densité : 174 individus/ha Surface terrière : 8,1 m ² /ha Diamètre moyen : 23 cm Hauteur moyenne : 12 m	
		Savanes arborée et arbustive	Densité : 133 individus/ha Surface terrière : 5,3 m ² /ha Diamètre moyen : 22 cm Hauteur moyenne : 10 m	
		Plantation forestière	Densité : 470 individus/ha Surface terrière : 13,4 m ² /ha Diamètre moyen : 17 cm Hauteur moyenne : 12 m	
		Cultures et jachères	Densité : 22 individus/ha Surface terrière : 1,45 m ² /ha Diamètre moyen : 30 cm Hauteur moyenne : 13 m	
	Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	UA Pikiré : 60582,2 ha ; UA Kètèkou : 23099,14 ha UA Séréké : 20714,15 ha UA Niaro : 19338,69 ha UA Bagou : 47331,63 ha UA Lougou : 7276,56 ha UA Sam : 31943,59 ha UA Gbassa : 30262,72 ha UA Gnemasson : 18796,96	
Séries d'Aménagement		(vii) Série de protection : 11.859,99 ha (4,57 %) (viii) Série de conservation : 106.589,87 ha (41,10%) (ix) Sous-série de production forestière : 60178,34 ha (24,05%)		

Désignation	Etat	Observations
	(x) Sous-série de production fruitière : 32.057,82 ha soit 12,81%	
	(xi) Série agricole et d'établissements humains : 29207,83 ha soit 11,26%	
	(xii) Série pastorale : 10594,82 ha soit 4,09%	
	(xiii) Série de services : 143,77 ha soit 0,63%	

Pour atteindre cet objectif, la FC Alibori Supérieur est subdivisée en neuf (09) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), dont chacune subdivisée en sept (07) séries d'affectation spatiale. Environ 24,05% de la superficie de la forêt sont affectés à la production ligneuse en vue de la satisfaction des besoins en bois énergie des populations riveraines.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) et de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Mairies de Kandi, Gogounou, Banikoara, Sinendé, Pehunco et Kérou. Ces acteurs devront entretenir des relations de collaboration suivant le schéma organisationnel proposé. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines.

Le plan de gestion de la série de production porte sur les anciennes plantations forestières domaniales de *Gmelina arborea*, de *khaya senegalensis* et de *Ceiba pentadra* d'âge 1 à 5 ans installées à écartement 2m x 3m ou 5m x 5m réalisées en plein ou en mélange de deux ou trois des espèces. Les superficies de ces plantations varient de 2 hectares à 25 hectares. Ces plantations avec des essences comme *khaya senegalensis* et *Ceiba pentadra* seront gérées selon les règles culturelles propres au *Gmelina arborea* selon l'indice de productivité 7 de la table de production utilisée par la Société Nationale du Bois (SONAB et Ex-ONAB). Les sujets de *Khaya senegalensis* bien conformés et sains avec un fût d'au moins 4 mètres seront conservés en priorité. Le contrôle de la gestion de ces plantations forestières consistera au suivi et à l'évaluation périodique des fiches de parcelle lesquelles décrivent les activités à réaliser sur chaque parcelle. Ce suivi permettra de s'assurer de la bonne gestion des plantations forestières.

Le plan de gestion des différents peuplements établi sur la période 2023 à 2032 comprend les opérations sylvicoles résumées ci-après :

- Plantation / régénération : 10 ha ;
- Entretiens : 560 ha ;
- Regarnissage : 204 ha ;
- Dépressage : 218 ha ;
- Elagage et déjumelage : 135 ha ;
- Eclaircie (1,2,3) : 228 ha.

La mise en œuvre de ce plan de gestion offrira la possibilité à la CTAF de récolter annuellement 279 m³ de bois de *Gmelina arborea* de l'année 2023 à 2027.

Le présent plan d'aménagement de la FC de l'Alibori Supérieur n'a pas planifié d'investissements dans la production de bois à vocation bois-énergie et est justifié par le fait que les besoins actuels et futurs en bois-énergie des populations riveraines sont probablement inférieurs à la capacité productive de la forêt en dehors du potentiel disponible dans les terroirs villageois.

Toutefois, des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources et de communication sociale avec les populations riveraines.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de mise en œuvre, de maîtriser les pressions et menaces sur la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la forêt est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de 2.214.646.000 F CFA sur les 10 ans de gestion, soit en moyenne annuelle de 221.464.600 F CFA. Les prévisions de recettes sur la durée de l'aménagement sont estimées à 3.243.299.000 F CFA, soit en moyenne annuelle de 324.329.900 F CFA. Les principales sources de revenus sont les recettes liées à la collecte de contributions pour l'exploitation du karité, l'exploitation de la série agricole, et l'exploitation des ressources pastorales.

2.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Alibori Supérieur

Tableau 4 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'Alibori Supérieur

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1. Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	PV des séances de d'informations er Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	1000 000
1.2.a.1.1. S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes	Phase de préparation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 2.3.a.1.1 ; 2.4.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 2.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement du personnel de chantier et de la main d'œuvre qualifiée	Taux de main d'œuvre locale recruté Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC	Sans cout
1.3.b.1.2, 2.7.b.1.2. Contractualiser avec une structure agréée pour le nettoyage et la récupération des déchets après la libération des espaces occupés	Existence d'un contrat avec une structure agréée de collecte des déchets	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	300 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.1.3 ; 1.3.b.2.3 ; 1.3.b.4.3 ; 2.1.b.1.2. ; 2.1.b.2.3 ; 2.1.b.3.3. ; 2.2.b.1.2 ; 2.2.b.2.3 ; 2.2.b.3.3 ; 2.4.b.1.4 ; 2.4.b.2.3 ; 2.4.b.2.3 ; 2.5.b.1.4 ; 2.5.b.2.3 . Installer des toilettes mobiles sexospécifiques et veiller à leur utilisation effective	Nombre de plaintes enregistrées et traitées Présence de toilettes sexospécifiques	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF de Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	5 000 000
1.3.b.1.4. ; 2.1.b.1.2. ; 2.2.b.1.3 ; 3.1.b.1.3 ; 3.1.b.2.3. Sensibiliser le personnel embauché sur la gestion des déchets	Nombre de séances de sensibilisation PV des séances de sensibilisation Liste de présence	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF de Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou	700 000
1.3.b.2.1 ; 1.3.b.1.1 ; 3.2.b.1.1 ; 3.2.b.2.1 ; 3.3.b.1.1 ; 3.3.b.2.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.4.b.2.1 ; 3.4.b.4.2 1.3.b.4.1. ; 2.1.b.1.1. ; 2.1.b.2.1, 2.1.b.3.1. ; 2.2.b.1.1 ; 2.2.b.2.1 ; 2.2.b.3.1. ; 2.3.b.2.2 ; 2.4.b.1.1 ; 2.4.b.2.1 ; 2.4.b.2.1 ; 2.4.b.3.1 ; 2.5.b.1.1 ; 2.5.b.2.1 ; 2.5.b.3.1 ; 3.1.b.1.1 ; 3.1.b.2.1 ; 3.1.b.3.1. ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1., 3.5.b.1.1. Doter chaque site d'aménagement d'enceinte étanche pour le stockage des déchets végétaux et solides et veiller à leur valorisation	Existence d'un site étanche aménagé pour le stockage des déchets verts et veiller à leur valorisation Mode de valorisation des déchets verts adopté Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	6500000
1.3.b.2.2 ; 1.3.b.4.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.1.b.3.2. ; 2.2.b.2.2 ; 2.2.b.3.2. ; 2.3.b.1.4 ; 2.3.b.2.1 ; 2.4.b.1.3 ; 2.4.b.2.2 ; 2.4.b.2.2 ; 2.4.b.3.2 ; 2.5.b.1.3 ; 2.5.b.2.2 ; 2.5.b.3.2 ; 3.1.b.3.2. ; 3.3.b.4.2 ; 3.4.b.2.2 ; 3.4.b.4.2 ; 3.5.b.1.2 ; 3.5.b.2.1 . Doter chaque site de poubelles pour la précollecte des déchets et veiller à leur enlèvement régulier	Nombre de poubelles installées sur chaque site Fréquence de vidange des poubelles Niveau de propreté sur le chantier de chaque site Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 500 000
3.2.b.1.3. ; 3.3.b.1.3 ; 3.1.b.1.2 ; 3.1.b.2.2 ; 3.1.b.3.3 ; 3.3.b.4.3 ; 3.4.b.4.3 ; 3.5.b.1.3. Doter chaque site de toilettes écologiques et veiller à leur utilisation par tous	Nombre de toilettes écologiques installées sur le site Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5000000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.1.5. ; 1.3.b.2.4 ; 1.3.b.4.8 ; 1.3.b.7.3 ; 1.3.b.8.4 ; 1.3.b.10.2 ; 2.1.b.1.4. ; 2.1.b.3.8. ; 2.1.b.9.2 ; 2.1.b.2.4 ; 2.1.b.7.2 ; 2.2.b.1.4., 2.2.b.2.4 ; 2.2.b.3.8 ; 2.2.b.7.2 ; 2.2.b.9.2. ; 2.3.b.1.5 ; 2.3.b.2.3 ; 2.3.b.7.2 ; 2.4.b.1.5 ; 2.4.b.2.4., 2.4.b.2.4 ; 2.4.b.3.4 ; 2.4.b.9.2 ; 2.5.b.1.5 ; 2.5.b.2.4 ; 2.5.b.3.4 ; 2.5.b.8.2 ; 3.1.b.1.4 ; 3.1.b.2.4 ; 3.1.b.3.4 ; 3.2.b.1.4 ; 3.2.b.2.3 ; 3.3.b.1.4 ; 3.4.b.4.4 ; 3.4.b.2.3 ; 3.5.b.1.4. ; 3.5.b.2.2. ; Sensibiliser les ouvriers et usagers sur les bonnes pratiques d'hygiène.	Nombre de sessions de sensibilisation organisées Nombre de participants aux sessions de sensibilisation 100% du personnel adopte les bonnes pratiques d'hygiène Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou	1000 000
1.3.b.4.4. ; 2.1.b.3.4. ; 2.2.b.3.4., 3.2.b.1.2 ; 3.2.b.2.2 ; 3.3.b.1.2 ; 3.3.b.2.2 ; 3.3.b.4.4. ; 3.4.b.4.4. Doter chaque site de bacs étanches pour le nettoyage des outils de travail et veiller à la valorisation de l'eau usée produite	Existence d'un site étanche aménagé pour le stockage des déchets verts et veiller à leur valorisation Mode de valorisation des déchets verts adopté Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	6500000
1.3.b.4.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agrée	Existence de fûts bien positionnés Existence d'un contrat d'enlèvement valide Existence de bordereau d'enlèvement Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou CTAF	500 000
1.3.b.4.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures	Nombre de kits absorbants disponibles Inexistence de traces d'hydrocarbures sur le site	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou CTAF	500 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.4.7 ; 2.1.b.3.17 ; 2.2.b.3.7. Veiller au respect de la distance de sécurité règlementaire de 25m pour les travaux à réaliser à proximité des berges et cours d'eau	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairie DE KANDI, BANIKOARA, SINENDÉ, GOGOUNOU ET PEHUNCO DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou CTAF	Sans coût
1.3.b.5.1 ; 2.3.b.6.2. ; 2.4.b.4.1 ; 2.4.b.8.2., 2.5.b.4.1 ; 2.5.b.7.2 ; Arroser les aires potentiellement poussiéreuses	Fréquence d'arrosage des aires potentiellement poussiéreuses Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise exécutante
1.3.b.5.2 ; 1.3.b.6.1 ; 1.3.b.9.1 ; 2.3.b.5.1 ; 2.4.b.4.3 ; 2.4.b.5.1 ; 2.5.b.4.3 ; 2.5.b.5.1. ;. Utiliser des engins en bon état de fonctionnement	Existence des fiches de maintenance des engins Nombre d'incidents liés à des pannes d'engins enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.3.b.6.2 ; 2.1.b.5.1 ; 2.2.b.5.1 ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.3. Respecter les heures de repos des animaux	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.3.b.7.1 ; 3.2.b.3.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.3.1. ; 3.3.b.5.1. Limiter les travaux aux emprises définies	Superficie réelle détruite par rapport à la superficie prévue Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans cout
1.3.b.6.2. Eviter la destruction des espèces végétales menacées	Nombre d'espèces végétales coupées Taux de réussite du reboisement Fiche de suivi du PGES Rapport d'activité	Phase de préparation	UGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Sans cout
1.3.b.6. 3 ; 3.1.b.1.7 ; 3.2.b.1.7 ; 3.3.b.1.7. Procéder à un reboisement compensatoire conséquent	Nombre d'arbres autochtones replantés Essences replantées Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Intégrer au coût du projet

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.6.4. ; 1.3.b.7.2. ; 2.1.b.7.1 ; 2.2.b.7.1. Former les ouvriers mobilisés à l'identification et à la préservation des habitats de la faune	<p>Nombre de sessions de formation organisées</p> <p>Nombre de participants aux sessions de formation</p> <p>100% des ouvriers maîtrisent l'identification et à la préservation des habitats de la faune</p> <p>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</p>	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	500 000
1.3.b.6.5 ; 2.5.b.6.2., 3.2.b.4.2., 3.3.b.5.2. Élaborer un plan de gestion de la biodiversité et veiller à sa mise en œuvre	<p>Existence d'un plan de gestion de la biodiversité</p> <p>Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan</p> <p>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</p>	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du projet
1.3.b.7.4., 1.3.b.7.3., 2.2.b.7.3. Mettre en place un mécanisme d'alerte en cas de survenance d'Epizootie et former les usagers sur son déclenchement	<p>Existence d'un mécanisme d'alerte</p> <p>Rapport de suivi de la mise en œuvre du mécanisme</p> <p>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</p>	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du projet
1.3.b.8.1. ; 1.3.b.9.2. ; 1.3.b.11.1. ; 2.1.b.8.1 ; 2.1.b.10.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.2.b.10.1 ; 2.3.b.4.1 ; 2.3.b.5.2 ; 2.3.b.6.1 ; 2.3.b.8.1. ; 2.4.b.5.2 ; 2.4.b.8.1 ; 2.4.b.11.1. ; 2.5.b.5.2 ; 2.5.b.7.1 ; 2.5.b.9.1 ; 3.2.b.5.1. ; 3.2.b.6.1 ; 3.3.b.6.1. ; 3.3.b.7.1 ; 3.4.b.5.1. ; 3.5.b.4.2 ;. Doter les ouvriers d'Équipement de protection individuelle (gants, cache-nez, bouchon d'oreilles, etc...) et veiller à leur port effectif par tous	<p>100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié</p> <p>100% des ouvriers porte leur EPI</p> <p>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</p>	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	3 500 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.8.2. Veiller au bon rangement des équipements de travail non utilisés	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou Dgefc CTAF	Sans coût
1.3.b.8.5 ; 1.3.b.10.1 ; 2.1.b.9.1 ; 2.2.b.9.1 ; 2.3.b.7.1 ; 2.4.b.9.1 ; 2.5.b.8.1 Faire une visite médicale d'embauche avant tout travaux	Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche Preuve des visites médicales d'embauche	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou DDTFP	500 000
1.3.b.8.6., 2.1.b.8.4 ; 2.2.b.8.4 ; 2.3.b.8.4 ; 2.4.b.11.4. ; 3.2.b.5.3 ; 3.2.b.6.2 ; 3.3.b.6.3 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.5.3. Doter chaque site de boîte à pharmacie bien équipée	Présence d'une boîte à pharmacie équipée sur le site Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de cas de malades enregistrés et soigné	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou	500 000
1.3.b.8.7., 2.1.b.3.5., 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.8.5 ; 2.4.b.11.5. Souscrire les ouvriers mobilisés à une assurance maladie	Copies des polices d'assurance en vigueur Rapport de réclamation d'assurance Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise exécutante
1.3.b.8.8. 2.1.b.3.6., 2.2.b.8.6 ; 2.3.b.8.6. Prendre les autorisations requises avant tout travail en hauteur	Existence d'autorisations Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.8.9. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.8.7 ; 2.3.b.8.7. Eviter les travaux de nuit	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou CTAF	Sans coût
1.3.b.10.3. ; 2.1.b.9.3 ; 2.2.b.9.3. ; 2.3.b.7.3., 2.4.b.9.3., 2.5.b.8.3 ; Sensibiliser les usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées	Nombre de sessions de sensibilisation organisées Nombre de participants aux sessions de sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de cas de grossesses non désirées et d'IST enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC DDS Alibori, Atacora Et Borgou	1850000
1.3.b.10.4. ; 2.1.b.9.4. ; 2.2.b.9.4 ; 2.3.b.7.4 ; 2.4.b.9.4 ; 2.5.b.8.4 ; Mettre en place un système de prise en charge les éventuels cas de contamination	Existence d'un protocole de prise en charge des cas de contamination Nombre de cas de contamination enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	50 000 000
1.3.b.10.5. ; 2.1.b.9.5 ; 2.2.b.9.5. ; 2.3.b.7.5 ; 2.4.b.9.5., 2.5.b.8.5., Disposer des systèmes de protection individuelle et collective (Cache-nez, gel hydroalcoolique, dispositif de lavage des mains).	100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié 100% des ouvriers porte leur EPI Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	3500000
1.3.b.11.2. 1.3.b.12.4. ; 2.1.b.10.2. ; 2.1.b.11.3 ; 2.2.b.10. ; 2.2.b.11.3 ; 2.2.b.9.3. ; 2.4.b.10.4 ; 2.5.b.9.2 ; 2.5.b.10.4 ; Recruter sur un spécialiste en hygiène et sécurité environnementale	Copie du contrat de travail du spécialiste en HSE Rapport de suivi des interventions du spécialiste	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise exécutante

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.11.3., 2.1.b.10.3., 2.2.b.10.3. Contracter avec un centre de santé pour la prise en charge	Existence d'un contrat avec un centre de santé	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDS Alibori, Atacora Et Borgou DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	1 000 000
1.3.b.11.4. ; 1.3.b.12.6. ; 2.1.b.10.4. ; 2.2.b.10.4. ; 2.4.b.10.6 ; 2.5.b.10.4 ; Sensibiliser les ouvriers et les usagers sur le respect des consignes de sécurité.	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de participants ayant suivi la sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	350000
1.3.b.12.1. ; 2.4.b.10.1 ; 2.5.b.10.1. Disposer d'une assurance tout risque pour les véhicules, engins et machines à utiliser dans le cadre du projet	100% des véhicules ou engins de chantier sont assurés Existence des livrets d'assurance Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante
1.3.b.12.2., 2.4.b.10.2 ;2.5.b.10.2 ;.Disposer d'un plan d'urgence	Existence d'un plan d'urgence élaboré et vulgarisé Rapport de test ou d'utilisation du plan d'urgence	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5000000
1.3.b.8.3., 1.3.b.12.3 ; 2.4.b.10.3 ; 2.5.b.10.3 ; Doter chaque site d'un plan de circulation et veiller à son respect	Plan de circulation interne mis en place Nombre de cas d'accident enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.12.5., 2.1.b.11.4 ; 2.2.b.11.4. ; 2.2.b.9.4 ; 2.4.b.10.5 ; 2.5.b.10.5 ; Mettre en place et faire respecter par tous usagers les panneaux d'indication et de signalisation le long des voies d'accès aux sites et sur les sites ;	Nombre de panneaux installés Adéquation des panneaux aux besoins d'information Niveau de compréhension des informations par les usagers Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût de marché de l'entreprise exécutante
1.3.b.12.7. Disposer de porteurs de drapeaux aux endroits critiques des voies d'accès	Copie du contrat de travail des porteurs de drapeaux Rapport de suivi des interventions	Phase de préparation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise exécutante
1.3.b.13.1. Mettre en œuvre les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.2.b.14.1. ; 1.2.b.15.1. Mettre en place un plan de communication sur le planning de mise en œuvre des aménagements prévus pour la forêt classée et les mesures d'accompagnement mise en place pour la libération des espaces	Existence d'un plan de communication sur le planning de mise en œuvre Rapport de test ou d'utilisation du plan Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.2.b.14.2. Allouer des parcelles aux occupants dans les zones de cultures	Superficie de parcelles alloué et nombre d'occupants satisfaits PV d'allocation des parcelles Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF ANDF	Intégré au coût du projet

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.2.b.14.3. Allouer des parcelles sous plantation taungya aux occupants	Superficie de parcelles alloué et nombre d'occupants satisfaits PV d'allocation des parcelles Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF ANDF	Intégré au coût du projet
1.2.b.14.4. Allouer aux occupants affectés des parcelles en zone d'habitation	Superficie de parcelles alloué et nombre d'occupants satisfaits PV d'allocation des parcelles Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF ANDF	Intégré au coût du projet
1.2.b.14.5. Restaurer certains hameaux affectés	Nombre de hameaux affectés restaurés PV de restauration des hameaux affectés Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF ALIBORI, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF ANDF	Intégré au coût du projet
1.2.b.14.6. Concéder aux occupants affectés des droits d'exploitation et de culte	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.2.b.14.7. Concéder aux occupants affectés des droits d'exploitation agroforestières	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.2.b.14.8. Réglementer le quota de prélèvement et aire de chasse / pêche	PV de séance Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UIGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou IF Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.2.b.14.9.; 1.2.b.15.4. Mettre en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	Nombre de plaintes enregistrées et traitées Cahier de plaintes	Phase de préparation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF DDS Alibori, Atacora Et Borgou	Sans coût
1.2.b.15.2. Informer au moins un mois à l'avance les ménages présents sur la date de démarrage des activités de libération des espaces	PV des séances d'information Preuves de saisine des occupants par le promoteur Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	500 000
1.2.b.15.3. Veiller à la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement et d'implication des ménages délogés et du Plan De Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) élaboré	Nombre de plaintes enregistrées et traitées Cahier de plaintes	Phase de préparation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.4.a.1.1, 2.6 a.1.1, 3.9.a.1.1. Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes effectuées par le PFC	PV de prise en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.4.a.2.1 ; 2.6.a.2.1 3.9.a.2.1. Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	Rapport de formation Liste de présence PV de mise en œuvre des activités Suivi de mise en œuvre des activités d'accompagnement Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
1.4.a.2.2 ; 1.4.a.3.1 ; 2.6.a.3.1. Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	Taux de femmes et handicapés recrutées Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.1.b.2.5; 2.2.b.2.1 ; 3.1.b.2.5. Veiller au respect de l'itinéraire technique de production des plants afin d'éviter des sujets défectueux	Taux d'accroissement des plants	Phase de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.1.b.6.1., 2.2.b.6.1. Informer et sensibiliser les manœuvres sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de participants ayant suivi la sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	2 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.6.2. 2.2.b.6.2. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés	Qualité des outils de coupes utilisés Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.3.b.5.3 ; 2.3.b.8.2., 2.4.b.11.2. Sensibiliser les usagers sur les nuisances liées à l'activité et les mesures nécessaires de protection à prendre	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de participants ayant suivi la sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	2 000 000
2.1.b.8.3. 2.1.b.11.2 ; 2.2.b.8.3. ; 2.2.b.11.2. 2.3.b.8.3. 2.3.b.9.2. 2.4.b.11.3. ; 3.2.b.5.2. ; 3.3.b.6.2. ; 3.3.b.5.2. Pendre en charge les cas d'accident	Nombre de cas d'accidents prise en charge Registre de prise en charge des cas d'accident Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	50 000 000
2.1.b.11.1. 2.2.b.11.1 ; 2.3.b.9.1. 2.4.b.1.0.7. 2.5.b.10.7 Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code de la route (limitation de vitesse, bon état de santé, pas d'alcool au volant, etc.)	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de participants ayant suivi la sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	2 000 000
2.3.b.1.1 Réaliser un système d'évacuation des boues de foration vers des fausses étanches et veiller à leur traitement en fin de chantier	Existence d'un système d'évacuation des boues de foration Traitement fait des boues de foration vers fausses Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.3.b.1.2 Veiller à la qualité conforme de l'eau usées des boues de foration avant leur rejet en milieu naturel	Qualité de l'eau usée des boues de foration Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.3.b.1.3 Assurer l'acheminement des boues solides de foration vers une décharge ou veiller à leur valorisation en matériaux de remblais	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora Et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.3.b.3.1. S'assurer de la prise des matériaux auprès des entreprises agréées pour la construction des digues	Lieu d'approvisionnement des matériaux Pièces ou reçus d'achats des matériaux Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.3.b.3.1. S'assurer de la restauration des sites d'emprunt ouvert en fin d'exploitation	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût
2.3.b.4.3. Mettre en place un dispositif d'abattement de poussière lors des travaux.	Existence fonctionnelle d'un dispositif d'abattement de poussière Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora et Borgou DGEFC CTAF	2 000 000
2.3.b.4.4. ; 2.3.b.6.3 ; 2.4.b.4.2, 2.4.b.8.4 ; 2.5.b.4.2 ; 2.5.b.7.4 ;. Bâcher les bennes de tous les camions transportant des matériaux de construction	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.3.b.6.4. ; 2.4.b.8.5 ; 2.5.b.7.5 ; Sensibiliser les conducteurs de camions sur la nécessité de rouler lentement sur les voies non revêtues surtout dans les zones d'habitations	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de conducteurs ayant suivi la sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	300 000
2.4.b.1.2 ; 2.4.b.3.3 ; 2.5.b.1.2 ; 2.5.b.3.3, .Faire la préparation du mélange sable ciment eau sur des surface étanche	Absence de mélange du mélange sable ciment sur le sol nu Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3 2.2.b.5.3 2.3.b.5.3 2.4.b.8.3. 2.5.b.7.3. ; 2.5.b.10.6 ; Élaborer et mettre en œuvre d'un plan particulier de sécurité et de protection de la santé	Plan de sécurité et de protection de la santé élaboré et mise en œuvre Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction, d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	7 500 000
2.5.b.5.3 ; 3.5.b.4.3 ; 4.1.b.3.3. Respecter les heures de repos conformément aux exigences du code de travail.	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction, d'exploitation et de démantèlement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Sans cout
2.5.b.9.3 ;; Disposer sur le site d'une infirmerie pour les premiers soins	Existence d'une infirmerie pour les premiers soins Nombre d'interventions médicales effectuées Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction et de démantèlement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise exécutante
2.7.b.1.1 Assurer le nettoyage des base techniques et site des travaux avant le repli du chantier	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	UGP PFC-B	Mairies de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DDCVT Alibori, Atacora et Borgou DGEFC CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.1.1. 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.2.a.1.1. ; 3.8.a.1.1 ; Renforcer le personnel en charge de la surveillance à travers des appuis en matériel de travail sophistiqués et en technologie de surveillance moderne	Disponibilité de matériels pour le personnel en charge de la surveillance PV de dotation des matériels Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	DGEFC MCVT	Intégré au coût du projet
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.1.2 ; 3.3.a.1.2 ; 3.2.a.1.2., 3.8.a.1.2 ; Entretien régulièrement les différentes installations	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	DGEFC MCVT	Intégré au coût du projet
3.1.b.1.6 ; 3.2.b.1.6 ; 3.3.b.1.6., Mettre en place des barrières de protection contre les impacts des pare-feux	Existence de barrière de protection contre les impacts des pare-feux Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du projet
3.1.a.2.1 ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.2.a.2.1 ; Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	Évolution de la biodiversité dans la forêt Rapports de suivi de l'état des habitats Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du projet
3.2.a.2.2 ; 3.2.a.2.2. ; 3.2.a.2.2. Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	Nombre de séance de sensibilisation organisées Pv de sensibilisation Adoption effective de bonnes pratiques de Phase de préparation et de construction apprises	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1400000
3.1.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	Existence d'équipements ergonomiques	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	20 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.3.2. ; 3.5.a.3.2., Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	Nombre de séance de sensibilisation organisées Pv de sensibilisation Adoption effective de bonnes pratiques de Phase de préparation et de construction apprises	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 400 000
3.3.a.1.1., 3.3.b.1.5., 3.4.b.4.5 ; Mettre en place un comité chargé de l'hygiène et l'assainissement	Existence d'un comité fonctionnel Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 000 000
3.2.b.1.3 3.3.b.1.3. 3.4.b.1.3 3.5.b.1.3 ; 3.3.b.4.5 ; 3.4.b.4.5 Sensibiliser les agro-éleveurs sur les bonnes pratiques agricoles et culturelles	Nombre de séance de sensibilisation organisées Existence des rapports de sensibilisation Pv de sensibilisation	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5000000
3.4.b.2.4. Sensibiliser les usagers sur la gestion des boues de vidanges	Nombre de séance de sensibilisation organisées Pv de sensibilisation Adoption effective de bonnes pratiques de Phase de préparation et de construction apprises	Phase d'exploitation t	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1000000
3.5.a.4.2. Faire l'entretien régulier des pistes	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	DGEFC MCVT	Intégré au coût du projet
3.5.a.5.1 ; 3.7.a.5.1 Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et cultuel de la forêt	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	DGEFC MCVT	Intégré au coût du projet
4.1.b.1.1.4.1.b.2.1.4.1.b.3.1.4.1.b.4.1.4.1.b.5.1.4.1.b.6.1.4.1.b.7.1 Faire un audit de démantèlement et mettre en œuvre les recommandations de l'audit	Faire un audit de démantèlement et mettre en œuvre les recommandations de l'audit	Démantèlement	UGP PFC-B	MCVT Mairie de Kandi, Banikoara, Sinendé, Gogounou et Pehunco DGEFC	6000 000
Cout total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : cent dix millions neuf cent cinquante Fcfa 185 971 000					

3. Forêt Classée de Dan

3.1 Résumé exécutif du PAPF de Dan :

Le présent plan d'aménagement participatif de la forêt classée (PAPF) de Dan est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période 2023 à 2032. Il a pour objectif général d'assurer la restauration de la forêt classée de Dan pour servir d'espaces de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan comprennent notamment : (i) une meilleure conservation de la biodiversité ; (ii) la restauration des zones dégradées dans les séries de protection et de production ; (iii) l'amélioration des conditions d'existences des communautés riveraines ; (iv) l'amélioration de la gouvernance puis ; (v) l'approvisionnement durable en bois et produits forestiers non ligneux.

Le plan d'aménagement est structuré en 2 volumes. Le présent document est le premier volume, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le second volume décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des opérations dans les parcelles indiquées. La FC de Dan a été créée en 1943 et a été dotée de son premier plan de 2013 – 2022. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC de Dan. Le plan a été soumis à l'adhésion des populations riveraines dans le cadre d'un atelier ayant réuni toutes les parties prenantes puis à l'approbation du Gouvernement du Bénin.

Tableau 5 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC de Dan	1943	Arrêté n° 3074 S.E du 29 Octobre 1943
	Superficie	1530	
	Enclaves	2	
	Enclave de Tèzoukpa	149 ha	
	Enclave de Djessotin ou Ahoyèmè	98 ha	
	Enclave de Félicien-gon	50 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Commune de Djidja, Arrondissement de Dan	
Caractéristiques géographiques	Climat	Guinéo-congolaise	Régime bimodal avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1100 mm
	Sols dominants	Ferrugineux dominé par les oxydes de fer et sols hydromorphes	
	Hydrographie	Rivières Finli et Azoua	
	Végétation (2022)	Formations forestières naturelles (forêts galeries et forêts ripicoles, forêts denses sèches, forêts claires et savanes boisées, savanes arborées et arbustives), plantations puis cultures et jachères.	

	Désignation	Etat	Observations	
	Faune (2022)		Faune mammalienne limitée au rat roussard (<i>Arvicanthis niloticus</i>) et faune aviaire regroupe 47 espèces d'oiseaux appartenant à 12 ordres avec 29 familles	
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines		Nombre d'habitants : 13.701 dont 52,15% de femmes Taux d'accroissement moyen : 3,43% par an d'après le RGPH4 (2013). Projections démographiques 19.196 hbt (2022)	
	Principaux groupes ethniques		Fon et apparentés (70%)	
	Capacité productive annuelle		832,30 m ³ /an de bois	
	Consommation estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)		36.247,15 m ³ /an de bois	
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Dan		Plantes médicinales, <i>Vitex doniana</i> et miel	
Etat des ressources	Diversité floristique		Peuplement principal (dbh ≥ 10 cm), 54 espèces appartenant à 43 genres et 18 familles. Sous-bois (5 ≤ dbh < 10 cm), 64 espèces réparties dans 50 genres et 21 familles. Régénération (dbh < 5 cm) est composée de 59 espèces appartenant à 50 genres et 22 familles	
	Espèces d'importance écologique		<i>Isoberlinia doka</i> , <i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Lannea barteri</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Azadirachta indica</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Lonchocarpus sericeus</i> et <i>Tectona grandis</i> .	
	Espèces menacées		<i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Milicia excelsa</i> , <i>Mimusops andongensis</i> , <i>Azelia africana</i>	
	Paramètres dendrométriques	<i>Forêt galerie et forêt ripicole</i>		Densité : 49 individus/ha Surface terrière : 1,63 m ² /ha Diamètre moyen : 20,66 cm Hauteur moyenne : 12 m
		<i>Plantation fruitière</i>		Densité : 514 individus/ha Surface terrière : 10,11 m ² /ha Diamètre moyen : 16,27 cm Hauteur moyenne : 13 m
		<i>Plantation forestière</i>		Densité : 66 individus/ha Surface terrière : 3,73 m ² /ha Diamètre moyen : 19,81 cm Hauteur moyenne : 13 m
		<i>Cultures et jachères</i>		Densité : 16 individus/ha Surface terrière : 0,42 m ² /ha Diamètre moyen : 20,74 cm Hauteur moyenne : 12 m
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)		UA Finli : 497,74 ha (42,85%) ; et UA Azoua : 663,93 ha (57,15%).	
	Séries d'Aménagement	(xiv)	Série de protection : 81,41 ha (7,1%)	
		(xv)	Série de production 1080,80 ha (92,99%)	
		(xvi)	Série de services : 17,42 km	

Pour atteindre cet objectif, la FC Dan est subdivisée en deux (02) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et trois (03) séries d'affectation spatiale. Environ 93% de la superficie de la forêt sont affectés à la production ligneuse, à travers principalement des plantations d'*Acacia auriculiformis* à vocation production de bois énergie destinée à l'approvisionnement des populations et centres urbains riverains.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en

structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) et de l'Administration territoriale décentralisée représentée par la Mairie de la Commune de Djidja. Ces acteurs devront entretenir des relations de collaboration suivant le schéma organisationnel proposé. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines.

Le plan de gestion de la série de production porte d'une part sur les jeunes plantations d'*Acacia auriculiformis* d'âge 1 à 3 ans installées à écartement régulier de 3m x 3m ou 2m x 3m dont la vocation est la production du bois énergie et d'autre part sur des anciennes plantations de *Tectona grandis*, *Gmelina arborea* et *Khaya senegalensis* d'âge de 3 à 60 ans réalisées en plein ou en mélange de deux ou des trois espèces. Les superficies varient de 4,62 hectares à 27,296 hectares environ. Les traitements sylvicoles (désherbage, éclaircies, élagages) seront appliqués aux jeunes plantations d'*Acacia auriculiformis* selon le stade de développement pour la production de bois-énergie et de bois d'œuvre (essai sur 100 ha). Les anciennes plantations en mauvais état de développement seront remplacées par des peuplements plus homogènes, mieux aménagés et mieux suivis avec des essences adaptées au milieu (*Tectona grandis*, *Gmelina arborea*, etc.).

Ce plan de gestion des différents peuplements établi sur la période 2023 à 2032 comprend les opérations sylvicoles résumées ci-après :

Tableau 6 : Principales opérations sylvicoles dans la Forêt Classée :

Opérations sylvicoles	Superficies (ha)	Opérations sylvicoles	Superficies (ha)
Plantation/régénération	1472,8	Eclaircie1	0
Entretiens	6650,4	Eclaircie2	268,1
Regarnissage	256,2	Eclaircie3	0
Dépressage	758,0	Coupe de Régénération	629,3
Elagage et déjumelage	1406,0		

La mise en œuvre de ce plan de gestion offrira la possibilité à la CTAF de récolter annuellement et en moyenne un volume de 495 m³ de perches d'*Acacia auriculiformis* d'une part, respectivement 2933 m³ et 6767 m³ de bois de services de *Tectona grandis* et *Gmelina arborea* d'autre part. La possibilité de récolte de bois-énergie est respectivement de 4891 stères et 4568 stères d'acacia et de teck. Celle de billes de teck est estimée annuellement et en moyenne à 183 m³.

Il faut ajouter que 390,9 m³ de rémanents de coupe seront affectés aux structures locales de cogestion pour être transformés en fagots ou charbon de bois.

En dépit de ces niveaux de production de bois-énergie d'une part et tenant compte de la demande croissante en bois-énergie des populations riveraines de la FC de Dan, il apparaît que les besoins actuels et futurs sont nettement supérieurs aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives doivent être développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources et de communication sociale avec les populations riveraines.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de mise en œuvre, de maîtriser les pressions et menaces sur la forêt, préserver les écosystèmes

naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et la commune de Djidja.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la forêt est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de 1 543 86 000 F CFA sur les 10 ans de gestion, soit en moyenne annuelle de 154 386 000 F CFA. Les prévisions de recettes sur la durée de l'aménagement sont estimées à 330 235 000 F CFA, soit en moyenne annuelle de 33 023 500 F CFA. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois, et les redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion, des produits forestiers non ligneux notamment le néré et le miel par les populations riveraines.

3.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Dan

Tableau 7 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Dan

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.1. ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neuf ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	- Disponibilité de fiche de maintenance à jour - Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC CTAF	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	Disponibilité d'une autorisation de coupe	Phase préparatoire	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.4.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	Plan de masse intégrant les zones sensibles	Phase préparatoire	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC - CTAF	A la charge de l'entreprise
1.3.b.8.1 ; 3.1.b.6.3. ; 3.1.b.7.2. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	- Opérationnalisation des activités prévues - Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Toutes les phases	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC - CTAF	Déjà budgétisée
3.1.a.2.1. ; 3.2.a.3.1. ; 3.3.a.3.1. ; 3.4.a.3.1 Entretien régulièrement les différentes installations	- Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; - Disponibilité de contrat de prestations	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
1.3.b.9.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. Limiter les travaux aux emprises définies	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Toutes les phases	UGP PFC-B	- Mairie DAN - DDCVT- ZOU - IF ZOU - DGEFC - CTAF - DDS ZOU	Sans coût

4. Forêt Classée de Kétou

4.1 Résumé exécutif du PAPF de Kétou :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPF) de Kétou est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période de 2023 à 2032. Il a pour objectif général **l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques.**

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement sont notamment : (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées de la FC, (iii) l'amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole et de l'élevage pastoral (v) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vii) l'approvisionnement durable du marché en bois énergie.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La FC de Kétou a été créée en 1955 et a été dotée de son premier plan de 2009–2018. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et (viii) la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC Kétou. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de toutes les parties prenantes à Kétou ; puis au contrôle de conformité effectué par la DGEFC avant son examen et approbation par le Gouvernement du Bénin.

Tableau 8 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC Kétou	1946	Arrêtés n°1856 du 9 mai 1946 portant création n°2426SE du 2 avril 1955, redéfinissant ses nouvelles limites
	Superficie	11 000 ha	
	Enclaves	02	
	Enclave d'Aguigadji	54 ha	
	Enclave de Samiondji	nd	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Commune de Kétou, Arrondissements de Kpankou et Adakplamè, Département du Plateau	
	Localités dans la FC Kétou	10	Y compris 02 villages administratifs
	Villages administratifs dans la FC	02	Aguigadji et Kinwo
Caractéristique	Climat	Soudano-guinéen	Pluviométrie bimodale
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux	

	Désignation	Etat	Observations
	Hydrographie	Fleuve Ouémé et rivière Issanhoun	
	Végétation (2022)	Forêt menacée de disparition. Végétation très dégradée, à trois strates	
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement détruits par le braconnage et les cultures.	
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	28 329 hab (2021) pour 4 445 ménages. 51,2% de populations féminines	
	Nombre de chefs de ménages riverains cultivant dans la FC (2021)	587 dont 15 femmes chefs de ménage	
	% de chefs de ménage non autochtones cultivant dans la FC (2021)	21%	Provenant surtout des communes de Pobé, Adja-Ouèrè, Abomey et Bohicon
	Principaux groupes ethniques	Fon/Mahi et Nago/ Holli	
	Principales cultures dans la FC Kétou (2021) ^o	Manioc (79,4%), Maïs (7,1%), igname (5,1%)	
	Consommation annuelle estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	7 541 TeB ² pour 4 654 ménages riverains	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FCK sont 4 227 TeB
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Kétou	Miel, graines de néré et fruits de baobab	
Etat des ressources	Occupation du sol de la FC Kétou en 2023	Forêts claires et savanes boisées (0,06%), forêts denses (0,05%), forêts galeries et ripicoles (4,91%), savanes arborées et arbustives (33,56%), plantations forestières domaniales (33,55%) et formations non forestières (27,86%)	
	Ressources ligneuses (2022)	(i) strate arborescente dominée par <i>Cynometra megalophylla</i> et <i>Diospyros mespiliformis</i> ;(ii) strate arbustive à dominantes de <i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Ficus tessellata</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> ; et (iii) strate sous arbustive et herbacée de <i>Mallotus oppositifolius</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Anchomanes difformis</i> , <i>Monodora tenuifolia</i> , <i>Asystazia gangetica</i> , <i>Brachiaria distichophylla</i>	
	Faune (2022)	Artiodactyles (4 espèces), rongeurs (3), squamates (3) ; et plus faiblement des carnivores (2) et lagomorphes (1).	
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	3 UA UA_A : 4 133 ha (31%) ; UA_B : 6 335 ha (47,6%) ; et UA_C : 2 852 ha (21,4%)	
	Séries d'Aménagement	(xvii) Série de protection : 1 315,8 ha (9,9%) (xviii) Série de conservation : 2 844,60 ha (21,4%) (xix) Série de production : 6 363,80 ha (47,8%) (xx) Série agricole : 2 053 ha (15,4%) (xxi) Série pastorale : 240 ha (1,8%) (xxii) Série de services et d'établissements humains : 551,6 ha (4,1%)	

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC Kétou est subdivisée en trois (03) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et six (06) séries d'affectation spatiale, présentées dans le tableau ci-avant.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt

²TeB : tonne équivalent bois

par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) de l'Administration territoriale décentralisée représentée par la Mairie de la Commune de Kétou. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies de commun accord entre l'Administration Forestière et les populations riveraines, sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte d'une part, sur 98 ha de plantations à but de production de bois d'œuvre de gmelina et teck, établies avant 2020, et d'autre part, sur 4 885 ha de plantations de bois énergie d'*Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023. La possibilité moyenne annuelle d'exploitation de bois de feu dans les plantations d'acacia de Kétou est de 32 591 m³ ou 48 560 stères, entre 2027 et 2032. Le volume moyen commercialisable annuellement, au cours de la même période, est de 27 702 m³ ou 41 276 stères. Il est composé de 26 724 m³ de perches de diamètre de 5cm sur écorce, fin bout et de 978 m³ de rémanents de coupe destinés à être cédé aux structures locales de cogestion en vue de leur transformation commerciale en fagots et charbon de bois.

De même, l'exploitation des 98 ha de plantations domaniales de gmelina et de teck de la FC-K, pourrait dégager au total, pour la période d'aménagement au moins 6 706 m³ de produits ligneux commercialisables, composés d'une part, de 6 469 m³ de perches et poteaux par vente de coupe ; et d'autre part, de 237 m³ de produits rémanents des coupes cédés aux structures de cogestion pour transformation en fagots ou en charbon de bois.

En dépit des attentes de production du bois énergie des plantations domaniales d'*Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023 et tenant compte de l'évolution croissante des consommations domestiques en bois-énergie des populations riveraines de la FCK, il apparaît que leurs consommations actuelles et projetées sont nettement supérieures aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation efficiente du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation judicieuse de combustibles domestiques soient développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et la Commune de Kétou.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FCK est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement des capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de 3,7 milliards de fcfa sur les 10 ans de gestion, soit en moyenne annuelle de 374 millions de fcfa. Les prévisions de recettes sur la période de l'aménagement sont estimées à 824 millions fcfa, soit en moyenne annuelle de 82 millions fcfa. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois et des contributions financières à l'aménagement des divers exploitants des ressources de la forêt classée. Il en résulte un déficit prévisionnel de gestion de 2,9 milliards fcfa, soit un besoin de financement complémentaire de 291 millions fcfa par an.

Le plan décennal de gestion des activités sylvicoles dans les 2 types de plantations existant dans la FCK est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Plan décennal de gestion des activités sylvicoles de la Forêt Classée

Années	Types plantations	Activités Sylvicoles (ha)						
		Plantation ³	Entretien ⁴	Regarnissage	Dépressage	Elagage et déjumelage	Eclaircies (1,2,3)	Coupe de régénération ⁵
2023	Acacia a	2 925,31	5 943,90	1 714,49				
	Gmelina + Teck		97,87	5		87,87	92,87	
2024	Acacia a		5 537,88	2 948,14				
	Gmelina + Teck		97,87					
2025	Acacia a		4 639,80					
	Gmelina + Teck		97,87					
2026	Acacia a		2 925,31					
	Gmelina + Teck		97,87					
2027	Acacia a							406,02
	Gmelina + Teck		97,87					
2028	Acacia a		406,02		406,02			898,08
	Gmelina + Teck		97,87				87,87	
2029	Acacia a		1 304,10		898,08			1 714,49
	Gmelina + Teck		97,87					
2030	Acacia a		2 994,59		1 714,49			2 925,31
	Gmelina + Teck		97,87					
2031	Acacia a		5 943,90		2 925,31			
	Gmelina + Teck		97,87					
2032	Acacia a		5 943,90					
	Gmelina + Teck		97,87					

³Plantation y compris les activités amont : production plants, préparation du sol, trouaison, mise en terre et correction

⁴Entretiens de plantation comprenant les tâches de désherbage, pare feu, allumage feu de renvoi

⁵Coupe de régénération y compris la coupe, le débardage, le dégagement des rémanents et le nettoyage des parterres de coupe

4.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Kétou

Tableau 10 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Kétou

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances d'information organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de main locale recruté Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, des travaux et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de fiche de maintenance à jour Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un point en approvisionnement en hydrocarbures ; Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF DDS PLATEAU 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3. ; 1.4.b.3.3. ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.4. : 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de poubelles installées sur chaque site Fréquence d'enlèvement des poubelles Niveau de propreté sur le chantier de chaque site Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de toilettes mobiles installées ; Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC DDS PLATEAU	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fûts installés Etat des sites Fréquence d'enlèvement des huiles usagées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU IF KETOU DGEFC CTAF DDS PLATEAU 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vi	<ul style="list-style-type: none"> Existence de kits absorbants Nombre de cas de déversements gérés Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sensibilisation organisé Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et des travaux	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie KETOU DDCVT-PLATEAU CTAF 	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.4.1. ; 2.2.b.4.1. ; 2.3.b.1.1. ; 2.4.b.1.1. ; 2.5.b.4.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Utiliser les engins en bon état de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits absorbants disponibles • Inexistence de traces d'hydrocarbures sur le site 	Phase des travaux et d'exploitation	UGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - CTAF	500 000
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux et d'exploitation	UGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC - CTAF	Sans cout

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	5 000 000 FCFA
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; 3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation des activités prévues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Déjà budgétisée
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, des travaux et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2. ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) de couvert végétal coupée • Nombre d'espèces végétales abattues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation des travaux	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT- - PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées ▪ 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche ▪ Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP 	1 000 000
1.3.b.9.5. ; 1.4.b.9.5. ; 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le plan de gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU 	Sans coût
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau acoustiques de outils • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.10.1 ; 1.4.b.10.1 ; 2.1.b.9.1. ; 2.2.b.9.1. ; 2.5.b.9.1. Mettre en place un mécanisme de réinstallation règlementaire pour un traitement adéquat des occupants concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'autorisations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF - DDS - PLATEAU 	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du PRMS • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.1. ; 1.4.b.15.1. ; 2.1.b.13.1. ; 2.1.b.13.1. Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement prévu dans le PRMS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de sensibilisation organisées • Nombre de participants aux sessions de sensibilisation • PV de sensibilisation • Nombre de cas de grossesses non désirées et d'IST enregistré • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - DDS- PLATEAU 	1850000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.15.2 ; 1.4.b.15.2 ; 2.1.b.13.2 ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et des travaux	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	A la charge des entreprises exécutantes
1.3.b.16.1 ; 2.1.b.14.1., 1.4.b.16.1 ; 2.1.b.14.1 ; 2.1.b.14.1 ; 2.5.b.13.1 ; 2.6.b.1.1. ; 4.1.b.4.1. ; Veiller à la mise en œuvre effective des mesures du Plan De Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) élaboré	<ul style="list-style-type: none"> 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié 100% des ouvriers porte leur EPI 	Phase de préparation, des travaux et d'achèvement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	3500000
2.2.b.6.1 ; 2.2.b.6.1 ; 2.3.b.3.1 ; 2.4.b.3.1 ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
3.1.a.1.1 ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDS- PLATEAU - DDCVT- PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence de suivi réalisé Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	20 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	5 000 000
3.1.a.3.1 Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	<ul style="list-style-type: none"> Plan de circulation interne mis en place Nombre de cas d'accident enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	5 000 000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	10 000 000
3.2.b.3.1. ; 3.3.b.3.1. ; 3.4.b.3.1. ; 3.5.b.3.1. Installer des toilettes écologiques au niveau de chaque série et veiller à leur utilisation et entretien effective	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF	5 000 000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF - ANDF	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF - ANDF	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF - ANDF 	5 000 000
2.1.b.4.1.. ; 2.3.b.1.1. ; 2.4.b.1.1. ; 2.5.b.4.1., 3.5.b.4.1. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Utiliser les engins en bon état de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de hameaux affectés restaurés • PV de restauration des hameaux affectés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase des travaux et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF - ANDF 	Intégré au coût du projet
3.2.b.5.1. Mettre ne place une équipe de surveillance des pare-feu et feu de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe de surveillance fonctionnelle • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF 	1 000 000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie KETOU - DDCVT-PLATEAU - IF KETOU - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visités médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.3.b.8.3. Mettre en place un système de prise en charge les éventuels cas de contamination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de prise en compte ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.3.b.8.4. Disposer des systèmes de protection individuelle et collective (Cache-nez, gel hydroalcoolique, dispositif de lavage des mains).	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation • Liste de présence • PV de mise en œuvre des activités • Suivi de mise en œuvre des activités d'accompagnement • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase d'achèvement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	5 000 000
4.1.b.4.2. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accroissement des plants 	Phase d'achèvement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracés des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	5 00 000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	Mètre linéaire de pistes entretenues Nombre d'entretien réalisé	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	Intégrer ay budget du PAPF
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	Disponibilité d'une convention de partenariat	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.2.1 Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	Nombre de sessions de formations organisé Nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles et personnes en situation d'handicap formé Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE KETOU - DDCVT-PLATEAU - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
Coût total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : Quatre-vingt et un millions trois cent cinquante mille francs Fcfa 81350 000					

5. Forêt Classée de Logozohè

5.1 Résumé exécutif du PAPF de Logozohè :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPF) de Logozohè est élaboré pour une durée de 10 ans, courant de 2023 à 2032. Il a pour objectif général l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement comprennent notamment (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées de la FC, (iii) l'amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole et de l'élevage pastoral (v) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vii) l'approvisionnement durable du maché en bois énergie.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La FC de Logozohè a été créée par arrêté N° 365 du 30 janvier 1940 et a été dotée de son premier plan 2013-2022. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2023, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan à échéance 2025 ; (ii) le recensement des utilisateurs agricoles de la forêt classée ; (ii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iii) l'inventaire forestier ; (iv) le dénombrement de la faune ; (v) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vi) l'étude sur l'apiculture ; et (vii) au contrôle de conformité effectué par la DGEFC avant son examen et la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux, et les propositions d'aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC de Logozohè. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de commissions techniques mixtes de toutes les parties prenantes à Glazoué; puis au contrôle de conformité effectué par la DGEFC avant son examen et son examen et approbation par le Gouvernement du Bénin.

Tableau 11 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC Logozohè	1940	arrêté N° 365 du 30 janvier 1940
	Superficie	2415 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Communes de Dassa-Zoumè et Savalou Département des Collines	
	Localités riveraines	6	Bamè, Honnoukon, Loukintowin, Sègui, Klougo, Sozoumè (Commune de Savalou)

	Désignation	Etat	Observations	
		7	Erokowari, Igoho, Idaho, Atakè, Mahou, Godogossoun, Akpari (Commune de Dassa-Zoumè)	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudano-guinéen	Pluviométrie bimodale	
	Sols dominants	(i) sols minéraux bruts ; (ii) sols ferrugineux tropicaux.		
	Hydrographie	Rivière klou et ses affluents		
	Végétation (2022)	Savanes arbustives, savanes arborées, savanes saxicoles fortement dégradées		
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement détruits par le braconnage et les cultures. Cependant la FC de Logozohè abrite quelques espèces de grands mammifères tels que le Céphalophe de Grimm, le Guib harnaché et le Daman des rochers. La faune est dominée par les rongeurs : rats, lièvres, écureuils et aulacodes. L'avifaune est également représentée et assez diversifiée.		
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	10920 habitants (2022) pour 2149 ménages. 51% de populations féminines		
	Nombre de chefs de ménages riverains utilisateurs de la FC (2021)	179 dont 22 femmes chefs de ménage		
	Principaux groupes ethniques	Idatcha, Mahi, Ditammari, Lokpa, Adja, Peulh		
	Principales cultures dans la FC Logozohè (2021)	Maïs (59,41%), Soja (24,08%), Igname (13,64%), coton (2,83%) et Culture maraîchère (0,39%)		
	Consommation annuelle estimée en bois-énergie par les ménages riverains	196 126 TeB pour 2149 ménages	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FCL sont 103 674 TeB/an	
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Logozohè	Miel, graine de néré, graine de karité, les feuilles, les champignons, plantes médicinales.		
Etat des ressources	Occupation du sol de la FC Logozohè en 2021	Forêts claires et savanes boisées (5,31%), forêts denses (3,96%), forêts galeries et ripicoles (5,13%), savanes arborées et arbustives (36,09%), plantations forestières domaniales (0,18%) et plantations fruitières (17,24%)		
	Ressources ligneuses (2022)	(i) strate arborescente dominée par : <i>Vitellaria paradoxa</i> , , <i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Isobertinia doka</i> , <i>Tectona grandis</i> , et <i>Isobertinia tomentosa</i> ; (ii) strate arbustive à dominantes : <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Pterocarpus santalinoides</i> , <i>Lannea barteri</i> , <i>Pseudocedrela kotschyi</i> <i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Ficus tessellata</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> ; et (iii) strate sous arbustive et herbacée de <i>Mallotus opositifolius</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Anchomanes difformis</i> , <i>Monodora tenuifolia</i> , <i>Asystazia gangetica</i> , <i>Brachiaria distichophylla</i>		
	Faune (2022)	Artiodactyles (1 espèce), rongeurs (2 espèces), et lagomorphes (1 espèce).		
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	2 UA UA_ Kolomadjè : 901,8 ha (36,46%) ; UA_ Klou : 1571,5 ha (63,54%)		
	Séries d'Aménagement	(xxiii) Série de protection : 604,84 ha (24 %) (xxiv) Série de production : 1578,5 ha (63 %) (xxv) Série agricole: 300 ha (12%) (xxvi) Série de services et d'établissements humains : 40 ha (2 %)		

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC de Logozohè est subdivisée en **(02)** unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et quatre (04) séries d'affectation spatiale : (i) Série de protection (**604,84** ha), (ii) Série de production (**1578,5** ha), (iii)

Série agricole (**300** ha), (iv) Série de services et d'établissements humains (**40** ha) affectée aux différentes infrastructures (pistes, miradors, base-vie) concourant à la gestion durable de la FC.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Communes de Dassa-Zoumè et de Savalou. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte d'une part, sur **241** ha de plantations à but de bois d'œuvre (*Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Terminalia superba*, de *Gmelina arborea* et *Tectona grandis*), établies avant 2020, et d'autre part, sur **1 321** ha les plantations de bois énergie de *Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023. La possibilité d'exploitation de bois de feu dans les plantations de *Acacia auriculiformis* de Logozohè en 2030 est de **9200** m³ ou **13 800** stères. Le volume commercialisable 2031, 2032 est respectivement de **22 530** m³ ou **33 795** stères.

En 2024, les anciennes plantations de *Tectona grandis* seront rasées pour être remplacées par de nouvelles issues des plants de qualité supérieure. Pendant six (**6**) ans à partir de 2024, il sera procédé au rajeunissement des anciennes plantations de *Anacardium occidentale* suivant les parcelles indiquées dans la planification soit au total deux cent trente (**230**) ha.

Des mesures intégrées de surveillance et protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans, de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de stopper la destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les communes de Savalou et de Dassa-Zoumè.

En dépit des attentes de production du bois énergie des plantations domaniales d'*Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023 ; et tenant compte de l'évolution croissante des consommations domestiques en bois-énergie des populations riveraines de la FC de Logozohè, il apparaît que leurs consommations actuelles et projetées sont nettement supérieures aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives doivent être développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive

forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les Communes de Savalou et de Dassa-Zoumè.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FC de Logozohè est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de **1,355 milliards de FCFA** au terme des dix années de mise en œuvre du PAP soit en moyenne annuelle **135,509 millions de FCFA**.

Les prévisions de recettes sur la période de l'aménagement sont estimées à **116,915 millions de FCFA**, soit en moyenne annuelle de **11,691 millions de FCFA**. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois et des redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion et d'autres ressources naturelles identifiées ou à déterminer par les parties prenantes. Il en résulte un déficit prévisionnel de gestion de **1,238 milliards de FCFA**, soit un besoin de financement complémentaire de **123,817 millions de FCFA** par an.

5.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Logozohè

Tableau 12 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Logozohè

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie de Savalou et DASA - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie de Savalou et DASA - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.4.a.1.1 ; 2.5.a.1.1A, 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie de Savalou et DASA - DDCVT- PLATEAU - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.3.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 2.5.b.4.1 ; 2.2.b.4.1 ; 2.3.b.1.1 ; 2.4.b.1.1 ; 2.5.b.4.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.3.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point en approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3. ; 1.4.b.3.3. ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.4. : 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la pré collecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles installées sur chaque site • Fréquence d'enlèvement des poubelles • Niveau de propreté sur le chantier de chaque site • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilettes mobiles installées ; • Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréé au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts installés • Etat des sites • Fréquence d'enlèvement des huiles usagées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF - DDS Collines 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de kits absorbants • Nombre de cas de déversements gérés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	1 000 000
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC CTAF 	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC CTAF 	Sans cout

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> Taux de germination des semences Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	Sans cout
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances d'information organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	5 000 000 FCFA
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; 3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation des activités prévues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	Déjà budgétisée
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) de couvert végétal coupée • Nombre d'espèces végétales abattues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées ▪ 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche ▪ Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF - DDTFP 	1 000 000
1.3.b.8.5. 1.3.b.7.2: 1.4.b.9.5. : 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le plan de gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE KETOU - DDCVT- PLATEAU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU 	Sans coût
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux acoustiques de outils • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.10.1 ; 1.4.b.10.1 ; 2.1.b.9.1. ; 2.2.b.9.1. ; 2.5.b.9.1. Mettre en place un mécanisme de réinstallation réglementaire pour un traitement adéquat des occupants concernés	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'autorisations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du PRMS Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.1. ; 1.4.b.15.1. ; 2.1.b.13.1. ; 2.1.b.13.1. Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement prévu dans le PRMS	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de sensibilisation organisées Nombre de participants aux sessions de sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de cas de grossesses non désirées et d'IST enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	1850000
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	A la charge des entreprises exécutantes
1.3.b.16.1. ; 2.1.b.14.1., 1.4.b.16.1. ; 2.1.b.14.1. ; 2.1.b.14.1. ; 2.5.b.13.1. ; 2.6.b.1.1. ; 4.1.b.4.1. ; Veiller à la mise en œuvre effective des mesures du Plan De Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) élaboré	<p>100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié</p> <p>100% des ouvriers porte leur EPI</p> <p>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</p>	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savalou et Dassa-Zoumè DDCVT- Collines IF Collines DGEFC CTAF 	3500000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Renforcer le personnel en charge de la surveillance à travers des appuis en matériel de travail sophistiqués et en technologie de surveillance moderne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de équipements et matériels de surveillance ▪ Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; • Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	20 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.1.a.3.1 Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation interne mis en place • Nombre de cas d'accident enregistré • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	10 000 000
3.2.b.3.1. ; 3.3.b.3.1. ; 3.4.b.3.1. ; 3.5.b.3.1. Installer des toilettes écologiques au niveau de chaque série et veiller à leur utilisation et entretien effective	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.5.2. ; 3.2.b.5.1. Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en cas de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visites médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	1 000 000
3.3.b.8.4. Disposer des systèmes de protection individuelle et collective (Cache-nez, gel hydroalcoolique, dispositif de lavage des mains).	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation • Liste de présence • PV de mise en œuvre des activités • Suivi de mise en œuvre des activités d'accompagnement • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase de démantèlement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
4.1.b.4.2. Faire un audit de démantèlement et mettre en œuvre les recommandations de l'audit	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accroissement des plants 	Phase de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savalou et Dassa-Zoumè - DDCVT- Collines - IF Collines - DGEFC - CTAF 	Sans coût

6. Forêt Classée d’Ouémé Supérieur N’Dali (OSN)

6.1 Résumé exécutif du PAPF d’OSN :

Le présent Plan d’Aménagement Participatif des Forêts classés (PAPF) de Ouémé Supérieur-N’Dali (OSN) est élaboré pour une durée de 10 ans, courant de 2023 à 2032. Il a pour objectif général **l’utilisation durable des ressources des FC tout en garantissant la protection de leur diversité biologique et le maintien de leurs équilibres écologiques.**

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d’aménagement comprennent notamment (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées des FC, (iii) l’amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole et de l’élevage pastoral (v) l’amélioration des conditions d’existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources des FC et (vii) l’approvisionnement durable en bois énergie du marché.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l’état des lieux, les propositions d’aménagement, le plan de gestion et l’analyse financière et économique de l’aménagement.

Le volume 2, décrit les activités d’aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées La FC de Ouémé Supérieur a été créée par l’arrêté N° **4310 S.E du 27 juillet 1952** et celle de N’Dali a été créée par l’arrêté N° **366 S.E. du 30 janvier 1942** et ont été dotée de leur premier plan 2013-2022, qui est échu . Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l’analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2023, dans le cadre de la révision du plan d’aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d’auto-évaluation assistée du plan à échéance 2025 ; (ii) le recensement des utilisateurs agricoles de la forêt classée ; (iii) l’étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l’inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l’étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l’étude sur l’apiculture ; et la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l’état des lieux, et les propositions d’aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d’études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l’aménagement des FC de OSN. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d’un atelier de commissions techniques mixtes de toutes les parties prenantes à N’Dali; puis à l’approbation du Gouvernement du Bénin.

Tableau 13 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC de Ouémé Supérieur	1952	Arrêté N° 4310 S.E du 27 juillet 1952
	Superficie	117 542 ha	
	Création de la FC de N’Dali	1942	Arrêté N° 366 S.E. du 30 janvier 1942
	Superficie	4 721 ha	
	Enclaves	3	Arrêté N° 4310 S.E du 27 juillet 1952 et
	Daringa	906,36 ha	Arrêté N° 366 S.E. du 30 janvier 1942
	Sonnoumon	966,14 ha	

	Désignation	Etat	Observations	
	Kpéssou	735,69 ha		
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN	
	Situation administrative territoriale	Communes de Djougou (Donga) et de Parakou (Borgou) pour la FC de l'Ouémé Supérieur et Commune N'Dali (Borgou) pour la FC de N'Dali		
	Localités riveraines	Teou-kpara, Amadou – Kpara, Barérou, Kpassatona. Monnon, Dabou, Kokabo ; Toko Bio, Kaya, Bétérou, Kpéssou, Kaki-Koka, Engaradébou, Kika, Kpessou-Samari, Yébessi, Oubérou, Sinahou, Tchokpassi	Commune de Tchaourou	
		Anfani, Nassandé, Onklou, Wèwè1, Wèwè 2, Gorobani, Bethlehem, Issamanga, Bakou1, Bakou2, Daringa, Partago, Demsirou, Abitanga, Donwari I, Donwari II, Affon-Donga, Foyo, Gosso, Toko-Toko, Akèkèrou, Gankou-kpara, Tchololoni, Timba, Donga, Sissi	Commune de Djougou	
	Bori, Darnon, Sanni, Wondou, Sonoumon Sonoumon-Gando, Affon-Borgou, Angaradébou, Bio-Sika, Zoumoubani, Bounyérou, Wèrèkè, Kikakparou, Sirarou, Maréborou, Komiguéa, Boko, Kakara, Sakarou Gandou-nonman, Ouénou, Sinisson, Banhouguéou, Tamarou, Warikpa, Banhoukpo, Travo/SNAFOR, N'Dali	Commune de N'Dali		
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudanien	Pluviométrie unimodale	
	Sols dominants	(i) sols sableux ; (ii) sols argilo-sableux ; (iii) les sols profonds à texture argileuse (iv) sols ferrugineux très lessivés et appauvris et (v) sols ferralitiques profonds		
	Hydrographie	Le fleuve Ouémé prend sa source dans la zone de Affon. Dans son parcours il est rejoint par ses nombreux affluents que sont les rivières Donga, Darno, Nanougo, Alpouro, Wèwè, Yêrou-Marou, Sani, Faba et plusieurs autres cours d'eau saisonniers		
	Végétation (2022)	Les formations forestières naturelles constituées pour l'essentiel de savanes arbustives, de savanes arborées ou boisées et des galeries forestières. Les essences couramment rencontrées sont : <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Isobertinia spp</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Combretum spp</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Khaya senegalensis</i> , <i>Piliostigma spp</i> .		
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement détruits par le braconnage et les cultures. Cependant la faune sauvage notamment mammalienne est très faiblement représentée dans le terroir des FC de OSN en raison de la destruction de leurs habitats par les activités anthropiques. Cependant elles abritent encore quelques espèces de grands mammifères tels que céphalophes, guib harnaché, ourébi, phacochère, hippopotame.		
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	194 203 hab (2023) pour 25 500 ménages . Le sexe ratio oscille globalement autour de 50 % .		
	Nombre de chefs de ménages riverains utilisateurs de la FC (2021)	1803 dont 8 femmes chefs de ménage		
	Principaux groupes ethniques	Baatounum, Peulh, Lokpa, Yom, Germa, Ditamari, Fon ,Nagot, Dendi, Gando, Otamari, Dokpago, Waama		
	Principales cultures dans la FC OSN (2021)	Maïs , igname , sorgho, niébé, riz, arrachide, Soja, Manioc, Coton, Anacardier, mangoier		
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans les FC de OSN	Miel, néré, noix de karité, fruits et noix de cajou, feuilles et fruits espèces comestibles telles que <i>Vitex doniana</i> , <i>Dialium guineense</i> , <i>Spondia monbin</i>		

	Désignation	Etat	Observations
	Consommation annuelle estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	41073 TeB (2020) en consommation	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FC de OSN sont 295215 TeB (2020)
Etat des ressources	Occupation du sol des FC de OSN en 2021	Forêts claires et savanes boisées (11,70%), forêts denses (1,70%), forêts galeries et ripicoles (2,81%), savanes arborées et arbustives (74,29%), plantations forestières domaniales (0,05%) et plantations fruitières (0,77%)	
	Ressources ligneuses (2022)	(i) strate arborescente dominée par <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Isobertinia doka</i> , <i>Terminalia avicennioides</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Burkea africana</i> , <i>Monotes kerstingii</i> , <i>Piliostigma thonningii</i> , <i>Maranthes polyandra</i> et <i>Combretum molle</i> ; (ii) strate arbustive à dominantes de <i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Ficus tessellata</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> ; et (iii) strate sous arbustive et herbacée de <i>Mallotus opositifolius</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Anchomanes difformis</i> , <i>Monodora tenuifolia</i> , <i>Asystasia gangetica</i> , <i>Brachiaria distichophylla</i>	
	Faune (2022)	Artiodactyles (10 espèces), carnivores (6), rongeurs (3), squamates (3), Primate (1) lagomorphes (1), Hyracoïdes (1), Erinaceomorphes (1), Testudines (1).	
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	7 UA UA_ Bakou : 58923 ha (30,18%) UA_ Affon : 20713 ha (10,61%) UA_ Bétérou : 26306 ha (13,47%) UA_Sirarou : 17980 ha (9,21 %) UA_ Yérou-Marou : 21446 ha (10,98 %) UA_ Bori : 45108 ha (23,10 %) UA_N'Dali : 4728 ha (2,42 %)	
	Séries d'Aménagement	(xxvii) Série de protection : 22589 ha (11 %) (xxviii) Série de conservation : 88768 ha (54 %) (xxix) Série de production : 70528 ha (29 %) (xxx) Série agricole et établissements humains : 6539 ha (6%) (xxx) Série de services : 22589 ha (11 %)	

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Communes de Djougou, n de Tchaourou et de N'Dali. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte sur **497** ha de plantations à but de bois d'œuvre (*Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Terminalia superba*, de *Gmelina arborea* et *Tectona grandis*), établies avant 2020. Les plantations d'*Acacia auriculiformis* n'ont pas été réalisées de 2020 à 2023 à l'instar des autres forêts. Les anciennes plantations fruitières d'anacardier d'environ **200** ha seront étendues à **400** ha avant d'amorcer leur rajeunissement

Pendant huit (8) ans à partir de 2025, il sera procédé à la réalisation d'au moins vingt-cinq (**25**) ha de *Anacardium occidentale* par an soit au total deux cent (**200**) ha. A partir de 2032, il sera procédé au rajeunissement des anciennes plantation de *Anacardium occidentale* à raison de vingt-cinq (**25**) ha par an.

Des mesures intégrées de surveillance et protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de stopper la destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les communes de Djougou, de Tchaourou et de N'Dali.

Les forêts classées de OSN n'ont pas bénéficié des plantations de *Acacia auriculiformis* comme les autres forêts entre 2020 et 2023. Pour le moment le bilan en bois énergie est positif autour des forêts de OSN. Mais en tenant compte de l'évolution croissante des consommations domestiques en bois-énergie des populations riveraines des FC de OSN et des centres urbains Parakou, Djougou, N'Dali, il apparaît que leurs consommations actuelles et projetées seront nettement supérieures aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, des forêts classées jusqu'en 2032. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations domaniales et privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives soient développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les Communes de Djougou, de Tchaourou et de N'Dali.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par les FC de OSN est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de **1, 567 milliards de FCFA** au terme des dix années de mise en œuvre du PAP soit en moyenne annuelle **156,735 millions de FCFA**.

Les prévisions de recettes sur la période de l'aménagement sont estimées à **387,764 millions de FCFA**, soit en moyenne annuelle de **38,776 millions de FCFA**. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois et des redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion et d'autres ressources naturelles identifiées ou à déterminer par les parties prenantes. Il en résulte un déficit prévisionnel de gestion de **1,179 milliards de FCFA**, soit un besoin de financement complémentaire de **117,958 millions de FCFA** par an.

6.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'OSN

Tableau 14 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF d'OSN :

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1.2.5.b.4.1 ; 2.2.b.4.1 ; 2.3.b.1.1 ; 2.4.b.1.1 ; 2.5.b.4.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS CONERNEE 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3 ; 1.4.b.3.3 ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.4. ; 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de poubelles installées sur chaque site Fréquence d'enlèvement des poubelles Niveau de propreté sur le chantier de chaque site Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - 	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de toilettes mobiles installées ; Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fûts installés Etat des sites Fréquence d'enlèvement des huiles usagées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS CONERNEE 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Existence de kits absorbants Nombre de cas de déversements gérés Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sensibilisation organisé Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - CTAF 	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans cout
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	10 000 000 FCFA

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; 3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; 2.1.b.7.1. 1.3.b.9.5. : 1.4.b.9.5. : 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Plan de Gestion de la Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation des activités prévues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC - CTAF 	Déjà budget
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Superficie (ha) de couvert végétal coupée Nombre d'espèces végétales abattues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE- - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP 	2000000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux acoustiques de outils Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	Sans coût
1.3.b.10.1 ; 1.4.b.10.1 ; 2.1.b.9.1. ; 2.2.b.9.1. ; 2.5.b.9.1. Mettre en place un mécanisme de réinstallation règlementaire pour un traitement adéquat des occupants concernés	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'autorisations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC - CTAF - DDS - PLATEAU	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. 1.3.b.15.1. ; 1.4.b.15.1. ; 2.1.b.13.1. ; 2.1.b.13.1 Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du PRMS Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - CTAF	Intégrer au coût du projet
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	A la charge des entreprises exécutantes
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDS- PLATEAU - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC	20000000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	5000000
3.1.a.3.1 Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation interne mis en place • Nombre de cas d'accident enregistré • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	5000000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	10000000
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF	5000000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF 	5000000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF 	5000000
3.2.b.5.1. Mettre ne place une équipe de surveillance des pare-feu et feu de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe de surveillance fonctionnelle • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	2000000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visités médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	1000000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.3.b.8.3. Mettre en place un système de prise en charge les éventuels cas de contamination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de prise en compte ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracés des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	2500000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	<ul style="list-style-type: none"> • Mètre linéaire de pistes entretenues • Nombre d'entretien réalisé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer ay budget du PAPF
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une convention de partenariat 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.9.a.2.1 Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de formations organisé Nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles et personnes en situation d'handicap formé Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'un rapport d'audit Existence de preuve de mise en œuvre du Plan d'action corrective 	Phase d'achèvement/affectation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	15000000
Cout total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : Quatre-vingt-quatre million cinq cent mille Fcfa 84 500 000					

7. Forêt Classée de Ouémé Boukou

7.1 Résumé exécutif du PAPF de Ouémé Boukou :

Le présent plan d'aménagement participatif de la forêt classée (PAPF) de Ouémé Boukou est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période 2023 à 2032. Il a pour objectif général d'assurer la restauration de la forêt classée de Ouémé Boukou pour servir d'espaces de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan comprennent notamment : (i) une meilleure conservation de la biodiversité ; (ii) la restauration des zones dégradées dans les séries de protection et de production ; (iii) l'amélioration des conditions d'existences des communautés riveraines ; (iv) l'amélioration de la gouvernance puis ; (v) l'approvisionnement durable en bois et produits forestiers non ligneux.

Le plan d'aménagement est structuré en 2 volumes. Le présent document est le premier volume, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le second volume décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des opérations dans les parcelles indiquées. La FC Ouémé-Boukou a été créée en 1954 et a été dotée de son premier plan de 2013 – 2022. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (ii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iii) l'inventaire forestier ; (iv) le dénombrement de la faune ; (v) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vi) l'étude sur l'apiculture ; et la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC Ouémé-Boukou. Le plan a été soumis à l'adhésion des populations riveraines dans le cadre d'un atelier ayant réuni toutes les parties prenantes puis à l'approbation du Gouvernement du Bénin.

Tableau 15 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratifs et	Création de la FC Ouémé-Boukou	1954	Arrêté n°5898 S.E. du 13 août 1954
	Superficie	20.500 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Commune de Savè, Arrondissements de Offè et Bèssé	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudano-guinéen	Régime unimodal avec une pluviométrie annuelle variant entre 1000 et 1200 mm
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux lessivés	
	Hydrographie	Fleuve Ouémé, Rivières Okpara et Bèssé	
	Végétation (2022)	Mosaïque paysagère constituée de forêts claires et savanes boisées et Savanes arborées et arbustives	
	Faune (2022)	Indices de présence de guib harnaché suivi du phacochère puis du céphalophe de Grimm et du lièvre	
Caractéristiques démographiques	Effectif populations riveraines	Nombre d'habitants : 16.568 habitants dont 51,27 % d'hommes contre 48,73 % de femmes (RGPH 4, 2013). Taux d'accroissement intercensitaire 2,28% par an soit 20.295 habitants en 2022	
	Principaux groupes ethniques	Nagot, Idaasha et Fon	

	Désignation	Etat	Observations	
	Capacité productive annuelle de bois bois-énergie	42 339,30 m ³ /an		
	Consommation estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	9609,44 m ³ /an		
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Ouémé-Boukou	Plantes médicinales, <i>karité et miel</i>		
Etat des ressources	Diversité floristique	Peuplement principal (dbh ≥ 10 cm), 112 espèces appartenant à 84 genres et 31 familles. Sous-bois (5 ≤ dbh < 10 cm), 106 espèces appartenant à 79 genres et 26 familles. Régénération (dbh < 5 cm) est composée de 89 espèces appartenant à 70 genres et 26 familles		
	Espèces d'importance écologique	<i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Anacardium occidentale</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Terminalia avicennioides</i> , <i>Combretum collinum</i> , <i>Pseudocedrela kotschyi</i> , <i>Piliostigma thonningii</i> , <i>Pterocarpus erinaceus</i> , et <i>Azadirachta indica</i>		
	Espèces menacées	<i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Azalia africana</i> , <i>Mimusops andongensis</i> , <i>Khaya senegalensis</i>		
	Paramètres dendrométriques	<i>Forêt galerie et forêt ripicole</i>	Densité : 166 individus/ha Surface terrière : 10,12 m ² /ha Diamètre moyen : 24,24 cm Hauteur moyenne : 13,43 m	
		<i>Forêts claires et savanes boisées</i>	Densité : 125 individus/ha Surface terrière : 4,21 m ² /ha Diamètre moyen : 18,86 cm Hauteur moyenne : 11,78 m	
		<i>Plantation forestière</i>	Densité : 246 individus/ha Surface terrière : 6,75 m ² /ha Diamètre moyen : 19,95 cm Hauteur moyenne : 11,29 m	
		<i>Cultures et jachères</i>	Densité : 16 individus/ha Surface terrière : 0,64 m ² /ha Diamètre moyen : 20,81 cm Hauteur moyenne : 11,30 m	
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	UA DANI : 6879,06 ha ; UAAVEDJOKO : 5285,31 ha UA OKPA : 3499,70 ha UA BESSE : 3074,68 ha UA AKON : 1759,88 ha.		
	Séries d'Aménagement	(xxxii) Série de protection : 2004,9 ha (9,78 %) (xxxiii) Série de conservation : 4583,3 ha (22,36%) (xxxiv) Série de production forestière : 9579,65 ha (46,73%) (xxxv) Série de production fruitière 1162,35 ha soit 5,67% (xxxvi) Série agricole et d'établissements humains : 2004,9 ha soit 9,78% (xxxvii) Série de services : 00 km		

Pour atteindre cet objectif, la FC Ouémé-Boukou est subdivisée en deux (05) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et cinq (05) séries d'affectation spatiale. Environ 46,76% de la superficie de la forêt sont affectés à la production ligneuse dont 20% abritent les nouvelles plantations d'*Acacia auriculiformis* à vocation production de bois énergie destinée à l'approvisionnement des populations et centres urbains riverains.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en

structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) et de l'Administration territoriale décentralisée représentée par la Mairie de la Commune de Savè. Ces acteurs devront entretenir des relations de collaboration suivant le schéma organisationnel proposé. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies d'accord commun entre l'Administration Forestière et les populations riveraines.

Le plan de gestion de la série de production porte d'une part sur les jeunes plantations d'*Acacia auriculiformis* d'âge 1 à 3 ans installées à écartement 3m x 3m ou 2m x 3m et les anciennes plantations de *Tectona grandis*, *Gmelina arborea* et *Khaya senegalensis* d'âge variant entre 5 et 12 ans, réalisées en plein ou en mélange de deux ou trois des espèces. Les superficies de ces plantations varient de 0,5 hectares à 20 hectares.

Les traitements sylvicoles (désherbage, éclaircies, élagages) seront appliqués aux jeunes plantations d'*Acacia auriculiformis* selon le stade de développement pour la production de bois-énergie et de bois d'œuvre (essai). Les anciennes plantations en mauvais état de développement seront remplacées par des peuplements plus homogènes, mieux aménagés et mieux suivis avec des essences adaptées au milieu (*Tectona grandis*, *Gmelina arborea*, etc.).

Ce plan de gestion des différents peuplements établi sur la période 2023 à 2032 comprend les opérations sylvicoles résumées ci-après :

Tableau 16 : Opérations sylvicoles de la Forêt Classée :

Opérations sylvicoles	Superficies (ha)	Opérations sylvicoles	Superficies (ha)
Plantation/régénération	3378,2	Eclaircie (1,2,3)	261,5
Entretiens	40113,25	-	0
Regarnissage	2746,78	-	0
Dépressage	5774,17	Coupe de Régénération	1947,43
Elagage et déjumelage	4315,91	Coupe finale	2
Eclaircie (1,2,3)			

La mise en œuvre de ce plan de gestion offrira la possibilité à la CTAF de récolter de perches (157150 m³ en teck et 108573 m³ en Gmelina) et de bois-énergie (568 stères et 142167 stères).

En dépit de ces niveaux de production de bois-énergie d'une part et tenant compte de la demande croissante en bois-énergie des populations riveraines de la FC Ouémé-Boukou, il apparaît que les besoins actuels et futurs sont nettement supérieurs aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives doivent être développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources et de communication sociale avec les populations riveraines.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de mise en œuvre, de maîtriser les pressions et menaces sur la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et la commune de Savè.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la forêt est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de 5 032 900 000 fcfa sur les 10 ans de gestion, soit en moyenne annuelle de 503 290 000 fcfa. Les prévisions de recettes sur la durée de l'aménagement sont estimées à 817 665 000 F CFA, soit en moyenne annuelle de 81 766 500 F CFA. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois, et les redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion, des produits forestiers non ligneux notamment le karité et le miel par les populations riveraines.

7.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouémé Boukou

Tableau 17 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouémé Boukou

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF - DDS PLATEAU 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3 ; 1.4.b.3.3 ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.4. ; 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles installées sur chaque site • Fréquence d'enlèvement des poubelles • Niveau de propreté sur le chantier de chaque site • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilettes mobiles installées ; • Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts installés • Etat des sites • Fréquence d'enlèvement des huiles usagées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de kits absorbants • Nombre de cas de déversements gérés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - CTAF	1 000 000
2.5.b.4.1. ; 2.2.b.4.1. ; 2.3.b.1.1. ; 2.4.b.1.1. ; 2.5.b.4.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Utiliser les engins en bon état de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits absorbants disponibles • Inexistence de traces d'hydrocarbures sur le site 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - CTAF	500 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de stock d'EPI 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié 100% des ouvriers porte leur EPI Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances d'information organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> Existence de planning d'arrosage des aires et voies Fréquence d'arrosage ; Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC - CTAF	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> Taux de germination des semences Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UGP PFC-B	- DDCVT - DGEFC - CTAF	Sans cout
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances d'information organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	5 000 000 FCFA
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; 3.3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation des activités prévues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Déjà budgétisée

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) de couvert végétal coupée • Nombre d'espèces végétales abattues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	- Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC CTAF	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées ▪ 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche ▪ Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF - - DDTFP	1 000 000
1.3.b.9.5. ; 1.4.b.9.5. ; 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. ; 3.3.b.7.5. ; 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le plan de gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF -	Sans coût
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau acoustiques de outils • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.10.1 ; 1.4.b.10.1 ; 2.1.b.9.1. ; 2.2.b.9.1. ; 2.5.b.9.1. Mettre en place un mécanisme de réinstallation réglementaire pour un traitement adéquat des occupants concernés	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'autorisations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF - DDS - PLATEAU 	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du PRMS Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.1. ; 1.4.b.15.1. ; 2.1.b.13.1. ; 2.1.b.13.1. 1.3.b.16.1. ; 2.1.b.14.1., 1.4.b.16.1. ; 2.1.b.14.1. ; 2.1.b.14.1. ; 2.5.b.13.1. ; 2.6.b.1.1. ; 4.1.b.4.1 Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement prévu dans le PRMS	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de sensibilisation organisées Nombre de participants aux sessions de sensibilisation PV de sensibilisation Nombre de cas de grossesses non désirées et d'IST enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Déjà budgétisé dans le PRMS
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	A la charge des entreprises exécutantes
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	20 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.1.a.3.1 Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation interne mis en place • Nombre de cas d'accident enregistré • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	10 000 000
3.2.b.3.1. ; 3.3.b.3.1. ; 3.4.b.3.1. ; 3.5.b.3.1. Installer des toilettes écologiques au niveau de chaque série et veiller à leur utilisation et entretien effective	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilette installé 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Existence de contrat de prestations Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savè DDCVT-COLLINES IF DASSA DGEFC CTAF ANDF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savè DDCVT-COLLINES IF DASSA DGEFC CTAF ANDF 	5 000 000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savè DDCVT-COLLINES IF DASSA DGEFC CTAF 	5 000 000
3.2.b.5.1. Mettre ne place une équipe de surveillance des pare-feu et feu de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une équipe de surveillance fonctionnelle Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savè DDCVT-COLLINES IF DASSA DGEFC CTAF 	1 000 000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une équipe anti-feu Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie Savè DDCVT-COLLINES IF DASSA DGEFC CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence des visites médicales Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> MAIRIE SAVÈ DDCVT-COLLINES DGEFC CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> MAIRIE SAVÈ DDCVT-COLLINES DGEFC CTAF 	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.3.b.8.3. Mettre en place un système de prise en charge les éventuels cas de contamination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de prise en compte ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.3.b.8.4. Disposer des systèmes de protection individuelle et collective (Cache-nez, gel hydroalcoolique, dispositif de lavage des mains).	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation • Liste de présence • PV de mise en œuvre des activités • Suivi de mise en œuvre des activités d'accompagnement • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie Savè - DDCVT-COLLINES - IF DASSA - DGEFC - CTAF 	Sans coût
4.1.b.2.1. ; 4.1.b.4.2. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase de démantèlement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	5 000 000
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	5 00 000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	Mètre linéaire de pistes entretenues Nombre d'entretien réalisé	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF 	Intégrer ay budget du PAPF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	Disponibilité d'une convention de partenariat	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.2.1 Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	Nombre de sessions de formations organisé Nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles et personnes en situation d'handicap formé Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE SAVÈ - DDCVT-COLLINES - DGEFC - CTAF	Intégrer au budget du PAPF
- COUT DE MISE EN ŒUVRE					94 000 000 FCFA

8. Forêt Classée de Ouénou Bénou

8.1 Résumé exécutif du PAPP de Ouénou Bénou :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPP) de Ouénou-Bénou est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période de 2023 à 2032. Il a pour objectif général **l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques. II**

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement comprennent notamment (i) l'amélioration de la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées, (iii) l'amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole (v) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vii) l'approvisionnement durable du marché en bois énergie.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La FC de Ouénou-Bénou a été créée en 1943 et a été dotée de son premier plan de 2010–2019. Le présent PAPP est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et (viii) la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Les résultats de ces travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC Ouénou-Bénou. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de toutes les parties prenantes à Bembéréké; puis au contrôle de conformité effectué par la DGEFC, avant son examen et approbation par le Gouvernement du Bénin.

Tableau 18 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC Ouénou Bénou	1943	Arrêté n° 3678 S.E du 15 octobre 1943
	Superficie	30 000 ha	
	Enclaves	03	
	Enclave de Yanné	15 ha	
	Enclave de Bèrèkè	50 ha	
	Enclave de Bembéréké	14 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	A cheval sur les Communes de Bembéréké et Sinendé dans le Département du Borgou	
	Localités dans la FC Ouénou-Bénou	24	
	Villages administratifs dans la FC Ouénou-Bénou	03	Villages ou quartiers riverains qui se sont étendus dans le domaines classé : Pédarou, Bembèrèkè-Ouest et Gando

	Désignation	Etat	Observations	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudano – guinéen	Pluviométrie unimodale	
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux		
	Hydrographie	Souédarou et ses bras Déré, Fayéma et Bouli		
	Végétation (2022)	Savanes arbustives, arborées et boisées. Plantations domaniales et privées d' <i>Anacardium occidentale</i> de <i>Gmelina arborea</i> , de <i>Tectona grandis</i> .		
	Faune (2022)	7 espèces de mammifères et reptiles 80 espèces aviennes réparties en 39 familles		
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	24 614 habitants hab (2021) pour 3 093 ménages. 49,91% de populations féminines		
	Nombre de chefs de ménages riverains cultivant dans la FC (2021)	1 621 dont 15 femmes chefs de ménage		
	% de chefs de ménage non autochtones cultivant dans la FC (2021)	5%	Originaires de Natitingou et Boukoumbé (2%), autres communes béninoises (2%) et hors du territoire national (1%)	
	Principaux groupes ethniques	Bariba et Peulh comme autochtones mais des immigrés comme Djerma, Berba, Wama, Yom et Otamari		
	Principales cultures dans la FC Ouénou-Bénou (2021)	<ul style="list-style-type: none"> cultures vivrières : maïs, arachide, igname, sorgho, manioc, niébé, riz et mil ; cultures de rente : coton et soja ; 		
	Consommation estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	7 392 TeB ⁶ pour 3 093 ménages riverains	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FC-OB : 4 811 TeB	
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC Ouénou Bénou	Néré, noix de karité, noix de cajou, fruits de baobab, miel		
Etat des ressources	Occupation du sol de la FC Ouénou-Bénou en 2023	46% de savane arborée et arbustives, 29% de forêt claire et savane boisée, et moins de 2% de galerie forestière et moins de 1% de plantations forestières.		
	Ressources ligneuses (2022)	Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont <i>Vitellaria paradoxa</i> (16,27 %), <i>Anacardium occidentale</i> (7,60 %), <i>Crossopteryx febrifuga</i> (5,11 %), <i>Terminalia leiocarpa</i> (4,98 %), <i>Isobertia doka</i> (3,92 %) et <i>Burkea africana</i> (3,08 %), <i>Detarium microcarpum</i> (2,61%), <i>Gmelina arborea</i> (2,53%), <i>Diospyros mespiliformis</i> (2,41%), <i>Terminalia avicennioides</i> (2,40 %), <i>Daniellia oliveri</i> (2,36%), <i>Pterocarpus erinaceus</i> (2,35%) et <i>Sarcocephalus latifolius</i> (2,26%).		
	Faune (2022)	Artiodactyles (2 espèces), rongeurs (1), squamates (1) ; carnivores (1) et lagomorphes (1). Primates (1)		
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	3 UA (i) Unité d'aménagement de Bembéréké de 12 296,26 ha (33,1%) (ii) Unité d'aménagement de Kossia de 9 006,91 ha ; (24,25%) (iii) Unité d'aménagement de Tinhoulé de 15 840,99 ha (42,65%).		
	Séries d'Aménagement	(i) Série de production : 16 746,93 ha (45,12%) a. Sous série production forestière 12 426,54 ha b. Sous série production fruitière 4 320,39 ha (ii) Série de conservation : 12 146,06 ha (32,72 %) (iii) Série de protection : 3 135,85 ha (8,45 %) (iv) Série agricole : 4 481,52 ha (12,07 %) (v) Série de services : 605,84 ha (1,63 %)		

⁶TeB : tonne équivalent bois

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC Ouénou-Bénou est subdivisée en 3 unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et 5 séries d'affectation spatiale, présentées dans le tableau ci-avant.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) et de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Mairies des Communes de Bembéréké et de Sinendé. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies de commun accord entre l'Administration Forestière et les populations riveraines sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte d'une part, sur 189 ha de plantations à but de production de bois d'œuvre de gmelina, de teck et de Khaya, établies entre 2008 et 2022, et d'autre part, sur de nouvelles plantations de bois énergie d'*Acacia auriculiformis* à installer durant la phase de mise en œuvre du plan. Ces plantations pourraient, sur les dix ans de gestion, produire d'une part 147 131 perches dont 66% en premières éclaircies de 2024 à 2027 ; et d'autre part, 1 034 m³ de grumes résultant des éclaircies 3 effectuées à partir de 2031. Ces produits feront l'objet de vente de coupe et les rémanents de coupes cédés aux structures de cogestion pour transformation en fagots ou en charbon de bois.

Les besoins actuels et futurs des populations riveraines en bois-énergie ne peuvent plus être satisfaits par les possibilités d'exploitation durable de la FC_OB, si des dispositions d'aménagement efficace ne sont pas mises en œuvre. En effet, la forêt classée ne peut satisfaire qu'à hauteur de 65% aux besoins de consommation domestique de bois énergie des ménages riverains. La proposition de suspension de l'exploitation sur la durée du présent plan ne peut être appliquée sans des mesures d'accompagnement des ménages riverains à travers la promotion des techniques d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines et des Communes riveraines de Bembèrèkè et Sinendé.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FC-OB est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier, même en faisant abstraction des investissements et coûts de gestion réalisés jusqu'en 2023, est négatif et estimé à 895 millions de FCFA. Il indique que la mise en œuvre du présent plan d'aménagement et de gestion participative de la forêt classée de Ouénou-Bénou, pour être durable, requiert une subvention annuelle d'environ 90 millions de fcfa et une gestion technique et économique efficiente, notamment de ses ressources exploitées.

Le plan décennal de gestion des activités sylvicoles dans les plantations existantes dans la FC-OB est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Plan décennal des activités sylvicoles

Codes	Opérations	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
A	Plantation (production plants, préparation du sol, trouaison, mise en terre et correction)		14								
B	Entretien (désherbage, pare feu, allumage feu de renvoi)	166	74	64	44	55	9	15	106	12	6
C	Regarnissage	35		14							
D	Dépressage		15								6
E	Elagage et déjumelage	107	12	6	6				23		
F	Eclaircie (1,2,3)	107	12	6	6	26	9	130	12	6	12
G	Coupe de régénération (coupe, débardage, dégagement des rémanents et nettoyage)	6									6
H	Coupe finale : conversion ou transformation (coupe, débardage, dégagement des rémanents et nettoyage)	23									

8.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouénou Bénou

Tableau 20 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Ouénou Bénou

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie concernée - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point en approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - DDS PLATEAU 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3 ; 1.4.b.3.3 ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.4. ; 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles installées sur chaque site • Fréquence d'enlèvement des poubelles • Niveau de propreté sur le chantier de chaque site • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilettes mobiles installées ; • Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts installés • Etat des sites • Fréquence d'enlèvement des huiles usagées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	- Mairie concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - DDS PLATEAU	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de kits absorbants • Nombre de cas de déversements gérés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - CTAF	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Sans cout
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	5 000 000 FCFA

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; .3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation des activités prévues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Déjà budgétisée
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Superficie (ha) de couvert végétal coupée Nombre d'espèces végétales abattues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP	1 000 000
1.3.b.9.5. : 1.4.b.9.5. : 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le plan de gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du PRMS Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> MAIRIE CONCENÉES DDCVT- BORGOU CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	A la charge des entreprises exécutantes
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairie concernées DDS- PLATEAU DDCVT- BORGOU IF CONCERNÉES DGEFC CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence de suivi réalisé Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	20 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	5 000 000
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	10 000 000
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	- UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	5 000 000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	5 000 000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des f	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visites médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCERNÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	1 000 000
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase d'achèvement /réaffectation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	5 000 000
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	5 00 000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	<ul style="list-style-type: none"> • Mètre linéaire de pistes entretenues • Nombre d'entretien réalisé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Intégrer ay budget du PAPF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	Disponibilité d'une convention de partenariat	Phase d'exploitation	- UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
Coût total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : Soixante-treize millions cinq cent Fcfa 73 500 000					

9. Forêt Classée de Trois Rivières

9.1 Résumé exécutif du PAPF de Trois Rivières :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPF) des Trois Rivières est élaboré pour une durée de 10 ans, couvrant la période de 2023 à 2032. a pour objectif général **l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques.**

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement comprennent notamment (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées de la FC, (iii) la pratique durable de la production agricole (iv) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (v) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vi) l'approvisionnement durable du marché en bois.

Il est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La forêt classée des Trois Rivières a été érigée en domaine forestier classé de l'Etat par Arrêté n°4524 S. E. du 6 Septembre 1949. Elle couvre une superficie de 259 600 ha et a été dotée de son premier plan couvrant la période 2009-2018. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et la cartographie thématique sur l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. Les résultats de ces travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC des Trois Rivières. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de toutes les parties prenantes à Bembéréké ; puis à l'approbation du Gouvernement du Bénin.

L'état des lieux de la FC des Trois Rivières est synthétisé dans le tableau ci-après :

Tableau 21 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratif et localisation	Création de la FC des Trois Rivières	1949	Arrêté n°4524 S. E. du 6 Septembre 1949
	Superficie	259 600 ha	
	Enclaves	13	1. Boké, 2. Batin et Gbessaroupérou, 3. Nassikoussi, 4. Bezassi, 5. Zambara, 6. Sevana, 7. Managbasson, 8. Saouzi, 9. Karahé, 10. Morou, 11. Doucouré, 12. Zougou, et 13. Ouensene et Pégourou
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	A cheval sur les Communes de Bembéréké, de Kalalé, de Gogounou et de Ségbana dans les départements du Borgou au sud et de l'Alibori au nord	
	Localités dans la FC des Trois Rivières	74	Y compris les enclaves

	Désignation	Etat	Observations	
	Villages administratifs dans la FC	5	Kaala, Korodji, Gossodji, Gbarana et Kabanou	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudanien	Pluviométrie unimodale	
	Sols dominants	Ferrugineux tropicaux		
	Hydrographie	Fleuve Sota, et rivières Tassiné et Bouli		
	Végétation (2022)	Appartient au district phytogéographique du Borgou-Nord		
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement menacés de disparition sous l'effet de la pression anthropique.		
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	166 964 hab (2021) dont 50,17% de populations féminines		
	Nombre de chefs de ménages riverains cultivant dans la FC (2021)	6 734 chefs dont 78 femmes chefs de ménage		
	% de chefs de ménage non autochtones cultivant dans la FC (2021)	7,30%	Provenant surtout des communes Karimama, Malanville, Parakou, N'Dali, Nikki, Kérou, Natitingou, Kandi, Cobli, Glazoué, etc.) et des localités frontalières au Bénin (Togo, Burkina-Faso, Niger, Nigeria, Ghana)	
	Principaux groupes ethniques	Les Baatombou, les Boo, les Fuldé et les Gando,		
	Principales cultures dans la FC des Trois Rivières (2021)	Maïs, manioc, igname, coton, riz et soja		
	Consommation estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	255 135 TeB ⁷ pour 19 297 ménages riverains	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FCTR sont 255 135 TeB	
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans la FC des Trois Rivières (2021)	Noix de karité, graines de néré, cabosses de baobab, miel, fruits de rônier, champignon, plantes médicinales		
Etat des ressources	Occupation du sol de la FC des Trois Rivières en 2016	39% de savane arborée et arbustives, de 34% de forêt claire et savane boisée, et moins de 5% de galerie forestière 1% de forêt dense et moins de 1% de plantations forestière (plantations d'anacardes dégradée) et 20% de cultures et jachères		
	Ressources ligneuses (2022)	Les espèces les plus fréquentes sont <i>Vitellaria paradoxa</i> (19,86 %), <i>Detarium microcarpum</i> (9,19 %), <i>Crossopteryx febrifuga</i> (8,11 %), <i>Anacardium occidentale</i> (7,48), <i>Burkea africana</i> (5,81 %) et <i>Isobertia doka</i> (5,26 %). Des espèces telles que <i>Terminalia avicennioides</i> (3,59 %), <i>Pterocarpus erinaceus</i> (3,25 %), <i>Monotes kerstingii</i> (2,26 %) y sont également rencontrées, mais à des fréquences relativement moins élevées		
	Faune (2022)	Artiodactyles (5 espèces), rongeurs (2), squamates (3) ; carnivores (2), Primates (2) Proboscidiens (1) et lagomorphes (1). Faune menacée de disparition sous l'effet de la pression anthropique.		
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	10 UA Sahonzi (11%) ; Sougou-Kpantrossi (14%) ; Morou (11%) ; Mani (6%) ; Gbéssakpérou (8%) ; Dunkassa (8%) ; Boa (6%) ; Kalalé (12%) ; Pigourou (10%) ; Zambara (14%)		
	Séries d'Aménagement	(vi) Série de protection : 39 692,19 ha (14,66 %) (vii) Série de conservation : 116 303,63 ha (42,96%) (viii) Série de production : 86 990,82 ha (32,13%)		

⁷TeB : tonne équivalent bois

	Désignation	Etat	Observations
		(ix) Série agricole et d'établissements humains : 27 754,79 ha (10, 25%)	
		(x) Série de services : 209,3 ha (1,0%)	

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC des Trois Rivières est subdivisée en dix (10) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et cinq (05) séries d'affectation spatiale : (i) la série de protection ; (ii) la série de conservation ; (iii) la série de production subdivisée en deux sous séries à savoir la sous série de production forestière et la sous série de production fruitière, (iv) la série agricole et d'établissements humains et (v) la série de services affectée aux différentes infrastructures (pistes, miradors, base-vie, ...) concourant à la gestion durable de la FC.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) et de l'Administration territoriale décentralisée représentée par les Mairies des Communes de Bembéréké, de Kalalé, de Gogounou et de Ségbana. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies de commun accord entre l'Administration Forestière et les populations riveraines sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte sur 1 001 ha de plantations, toutes essences confondues, réalisées de 2002 à 2022 dont 78% de Gmelina, 4% de teck, 3% de Khaya et xxx. L'exploitation des 863,25 ha de plantations domaniales de gmelina et de teck de la FC des Trois Rivières, pourrait dégager d'une part, 625 721 perches dont 76% en premières éclaircies de 2024 à 2029 ; et d'autre part, 6 097 m³ de grumes résultant des éclaircies 3 effectuées à partir de 2032. de 237 m³ de produits rémanents des coupes cédés aux structures de cogestion pour transformation en fagots ou en charbon de bois.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, (soit en 10 ans) de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les Communes de Bembéréké, de Kalalé, de Gogounou et de Ségbana.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FC-TR est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement de capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de 3 275 431 000 fcfa sur les 10 ans de gestion, soit en moyenne annuelle de 327 543 000 fcfa. Les prévisions de recettes sur la durée de l'aménagement sont estimées à 902 317 000 fcfa, soit en moyenne annuelle de 90 231 700 fcfa. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois et des redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion et d'autres ressources naturelles identifiées ou à déterminer par les parties prenantes.

Le plan décennal de gestion des activités sylvicoles (ha) dans les plantations existantes dans la FC-TR est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 22 : Plan décennal de gestion des activités sylvicoles

Activités sylvicoles	Année de gestion									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Plantation (A : production plants, préparation du sol, trouaison, mise en terre et correction)	47									
Entretien (B : désherbage, pare feu, allumage feu de renvoi)	1 002,3	982,3	754,3	942,3	982,3	935,3	811,3	997,3	980,3	982,3
Regarnissage (C)	54	47								
Dépressage (D)				75						75
Elagage et déjumelage (E)	520,8	15,5	153	50		47		3		50
Eclaircie (F : 1,2,3)	542,8	15,5	153	50	20	646,8	117	15,5	153	50
Coupe de régénération (G : coupe, débardage, dégagement des rémanents et nettoyage)	47		75							75

9.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Trois Rivières

Tableau 23 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de Trois Rivières

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.12.5.b.4.1 ; 2.2.b.4.1 ; 2.3.b.1.1 ; 2.4.b.1.1 ; 2.5.b.4.1 ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1 ; 3.4.b.4.1 ; 3.5.b.4.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS CONERNEE 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3. ; 1.4.b.3.3. ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.4. : 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de poubelles installées sur chaque site Fréquence d'enlèvement des poubelles Niveau de propreté sur le chantier de chaque site Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - 	1 000 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de toilettes mobiles installées ; Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agréée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fûts installés Etat des sites Fréquence d'enlèvement des huiles usagées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS CONERNEE 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> Existence de kits absorbants Nombre de cas de déversements gérés Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - CTAF 	1 000 000
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans cout

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC - CTAF 	5 000 000 FCFA
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; 3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. 1.3.b.9.5. : 1.4.b.9.5. : 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Plan de Gestion de la Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation des activités prévues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC - CTAF 	Déjà budget
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2. Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) de couvert végétal coupée • Nombre d'espèces végétales abattues • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE- - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées ▪ 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche ▪ Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP 	2000000
1.3.b.9.6. ; 1.4.b.9.6. ; 2.1.b.8.6. ; 2.2.b.8.6. ; 2.3.b.5.6. ; 2.4.b.5.6. ; 2.1.b.8.6. ; 3.2.b.7.6. ; 3.3.b.7.6. ; 3.4.b.7.6. Veiller à l'utilisation des outils de coupe appropriés et produisant moins de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux acoustiques de outils • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans coût
1.3.b.10.1 ; 1.4.b.10.1 ; 2.1.b.9.1. ; 2.2.b.9.1. ; 2.5.b.9.1. Mettre en place un mécanisme de réinstallation règlementaire pour un traitement adéquat des occupants concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'autorisations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF - DDS - PLATEAU 	Sans coût
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. 1.3.b.15.1. ; 1.4.b.15.1. ; 2.1.b.13.1. ; 2.1.b.13.1 Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du PRMS • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de travaux d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	A la charge des entreprises exécutantes

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDS- PLATEAU - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence de suivi réalisé Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	20000000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC 	5000000
3.1.a.3.1 Doter les bases vies d'équipements ergonomiques et des systèmes de sécurité moderne	<ul style="list-style-type: none"> Plan de circulation interne mis en place Nombre de cas d'accident enregistré Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC 	Intégrer au coût du marché de l'entreprise contractante

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	5000000
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- DDCVT-DD CONCERNEE - DGEFC	10000000
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF	5000000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF	5000000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	- MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONCERNEE - IF CONCERNEE - DGEFC - CTAF - ANDF	5000000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.5.1. Mettre en place une équipe de surveillance des pare-feu et feu de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une équipe de surveillance fonctionnelle Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	2000000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en cas de débordement des feux	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une équipe anti-feu Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - IF CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence des visites médicales Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	1000000
3.3.b.8.3. Mettre en place un système de prise en charge les éventuels cas de contamination	<ul style="list-style-type: none"> PV de prise en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> Superficie (ha) déboisée Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	2500000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	<ul style="list-style-type: none"> Mètre linéaire de pistes entretenues Nombre d'entretien réalisé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer ay budget du PAPF
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une convention de partenariat 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.9.a.2.1 Former les PAP à la mise en œuvre des activités d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations organisé • Nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles et personnes en situation d'handicap formé • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPP
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'un rapport d'audit • Existence de preuve de mise en œuvre du Plan d'action corrective 	Phase d'achèvement/affectation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONERNEE - DDCVT-DD CONERNEE - DGEFC - CTAF 	10000000
Coût total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : Soixante-quatorze million cinq cent mille Fcfa 74 500 000					

10. Forêt Classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK)

10.1 Résumé exécutif du PAPF de TTK :

Le présent Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt classée (PAPF) de TTK est élaboré pour une durée de 10 ans, courant de 2023 à 2032. Il a pour objectif général l'utilisation durable des ressources de la FC tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement comprennent notamment (i) la conservation de la biodiversité inféodée aux différents habitats; (ii) la restauration des zones dégradées de la FC, (iii) l'amélioration de la gouvernance forestière (iv) la pratique durable de la production agricole et de l'élevage pastoral (v) l'amélioration des conditions d'existence des communautés riveraines (vi) le renforcement de la participation effective des communautés locales et des communes riveraines à la gestion des ressources de la FC et (vii) l'approvisionnement durable en bois énergie du marché.

Le plan est structuré en 2 volumes. Le présent document est le volume 1, consacré à l'état des lieux, les propositions d'aménagement, le plan de gestion et l'analyse financière et économique de l'aménagement. Le volume 2, décrit les activités d'aménagement et de gestion par parcelle de la série de production forestière et comporte des fiches de suivi des interventions dans les parcelles indiquées.

La FC de Tchaourou a été créée par arrêté N° **367 S.E du 30 janvier 1942** et celle de Toui-Kilibo a été créée par arrêté N° **369 S.E du 30 janvier 1942**. Elles ont été dotées de leur premier plan en 1996 puis révisé en 2010 pour la période 2010-2019 échu. Le présent PAPF est le produit de la synthèse et de l'analyse participative des résultats de divers travaux réalisés de 2021 à 2022, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier précédent, dont notamment : (i) les résultats des ateliers d'auto-évaluation assistée du plan échu ; (ii) le recensement des usagers agricoles de la forêt classée ; (iii) l'étude socio-économique des populations riveraines de la forêt classée ; (iv) l'inventaire forestier ; (v) le dénombrement de la faune ; (vi) l'étude sur le pastoralisme dans la forêt classée ; (vii) l'étude sur l'apiculture ; et (viii) la cartographie sur divers thèmes nécessaires à l'état des lieux et les propositions d'aménagement de la forêt. . Ces résultats des travaux d'études thématiques ont été complétés par ceux de la recherche documentaire et de nombreuses concertations avec les parties prenantes à l'aménagement de la FC de TTK. Le plan a été soumis à la validation des populations riveraines dans le cadre d'un atelier de commissions techniques mixtes de toutes les parties prenantes à Dassa-Zoumè; puis à l'approbation du Gouvernement du Bénin.

Tableau 24 : Etat des lieux synthétique de la Forêt Classée

	Désignation	Etat	Observations
Statuts administratifs et localisation	Création de la FC Tchaourou	1942	Arrêté N° 367 S.E du 30 janvier 1942
	Superficie	1292 ha	
	Création de la FC de Toui-Kilibo	1942	Arrêté N369 S.E du 30 janvier 1942
	Superficie	40 045 ha	
	Statut d'aire protégée	Catégorie VI	Nomenclature UICN
	Situation administrative territoriale	Communes de Tchaourou (Département du Borgou), et Commune de Ouessè (Département des Collines)	
	Localités riveraines	26	Commune de Ouessè Commune de Tchaourou

	Désignation	Etat	Observations	
	Villages administratifs dans les FC de TTK	5	Suru-Léré, Affèssomou, Owolafè, Ayétoro, Olouni-N'gbé	
Caractéristiques géographiques	Climat	Soudano-guinéen de transition	bimodale des précipitations	
	Sols dominants	Sols ferrugineux tropicaux		
	Hydrographie	Cours d'eau : Okpara, Ibiyoko, Kotoson, Niamtoubou, Amododoudou ; Gbougbou et son affluent Ogbagba.		
	Végétation (2022)	Forêt menacée de disparition. Végétation très dégradée, à trois strates		
	Faune (2022)	Faune et son habitat fortement détruits par le braconnage et les activités anthropiques. Cependant les FC de TTK abritent quelques espèces de grands mammifères : céphalophes, guib harnaché, ourébi, phacochère, hippopotame		
Caractéristiques démographiques et socio-économiques	Effectif populations riveraines	47 185 hab (2023) pour 6255 ménages. Le sexe ratio oscille globalement autour de 50 %		
	Nombre de chefs de ménages riverains utilisateurs les FC de TTK (2021)	1300		
	% de chefs de ménage non autochtones cultivant dans la FC (2021)	21%		
	Principaux groupes ethniques	Nagot, Mahi, Fon		
	Consommation annuelle estimée en bois-énergie par les ménages riverains (2022)	7 541 TeB ⁸ pour 4 654 ménages riverains	Possibilités d'exploitation de bois énergie dans la FCK sont 4 227 TeB	
	Principales cultures dans les FC de TTK (2021)	Maïs, igname, sorgho, manioc, arachide, niébé, riz, coton, soja		
	Principaux produits forestiers non ligneux exploités dans les FC de TTK	Miel, néré, noix de karité, feuilles et fruits <i>Vitex doniana</i> , <i>Dialium guineense</i> , <i>Spondia monbin</i>		
Etat des ressources	Occupation du sol de les FC de TTK en 2021	Forêts claires et savanes boisées (22,32 %), forêts denses (0,94 %), forêts galeries et ripicoles (2,71 %), savanes arborées et arbustives (36,28 %), plantations forestières domaniales (0,28 %) et plantations fruitières (5,18 %)		
	Ressources ligneuses (2022)	(i) strate arborescente dominée par <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Isoberlinia spp</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Combretum spp</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Isoberlina doka</i> , <i>Prosopis africana</i> ; (ii) strate arbustive à dominantes de <i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Ficus tessellata</i> , <i>Flacourtia flavescens</i> ; et (iii) strate sous arbustive et herbacée de <i>Mallotus opositifolius</i> , <i>Paullinia pinnata</i> , <i>Anchomanes difformis</i> , <i>Monodora tenuifolia</i> , <i>Asystazia gangetica</i> , <i>Brachiaria distichophylla</i>		
	Faune (2022)	Artiodactyles (5 espèces), carnivores (5 espèces), rongeurs (4 espèces), Primate (1 espèce) et lagomorphes (1), Rongeur (4 espèces).		
Zonage	Unités d'Aménagement (UA)	4 UA UA_PAPANE: 11453,18 ha (25,72%) ; UA_TOUI: 11 285,55ha (25,34 %) ; UA_KILIBO : 11 345,75 ha (25,48 %) ; UA_KOKORO : 10 379,44 ha (23,33 %).		
	Séries d'Aménagement	(i) Série de protection : 16623,69 ha (37,35%) (ii) Série de conservation : 1944,79 ha (4,37 %) (iii) Série de production : 21535,65 ha (48,38 %) (iv) Série agricole : 4181,65 ha (9,40 %) (v) Série de services et d'établissements humains : 220,31 ha (0,50 %)		

⁸TeB : tonne équivalent bois

Pour atteindre l'objectif général indiqué ci-avant, la FC de TTK est subdivisée en quatre (04) unités territoriales d'administration forestière appelées Unités d'Aménagement (UA), et cinq (05) séries d'affectation spatiale : (i) Série de protection (16623,69 ha), (ii) Série de conservation (1944,79 ha), (iii) Série de production (21535,65 ha), (iv) Série agricole (4181,65 ha) et (v) Série de services et d'établissements humains (220,31 ha) affectée aux différentes infrastructures (pistes, miradors, base-vie, ...) concourant à la gestion durable de la FC.

Au plan institutionnel, trois principaux groupes d'acteurs vont cogérer la mise en œuvre du plan, chacun conformément aux rôles qui lui sont dévolus dans le présent plan et dans le Contrat tripartite de cogestion de la forêt classée. Il s'agit de (i) l'Administration Forestière représentée au niveau de la forêt par la Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF) ; (ii) des populations riveraines organisées en structures communautaires de cogestion forestière ; et (iii) de l'Administration territoriale décentralisée représentée par la Mairie des Communes de Tchaourou et de Ouèssè. Ces acteurs entretiennent des relations de collaboration et de participation comme indiqué dans le schéma organisationnel. Des règles de cogestion des diverses ressources de la forêt sont définies de commun accord entre l'Administration Forestière et les populations riveraines, sous la supervision et l'arbitrage des autorités communales, qui ne peuvent intervenir au quotidien dans la mise en œuvre des activités du plan.

La planification de la gestion de la série de production forestière porte d'une part, sur **358** ha de plantations à but de bois d'œuvre (*Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Terminalia superba*, de *Gmelina arborea* et *Tectona grandis*), établies avant 2020, et d'autre part, sur **3862** ha les plantations de bois énergie de *Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023.

Pendant huit (8) ans à partir de 2024, il sera procédé à la réalisation de soixante-quinze (75) ha de *Anacardium occidentale* soit au total six cent (600) ha. A partir de 2032, il sera procédé au rajeunissement des anciennes plantation de *Anacardium occidentale* à raison de soixante quinze (75) ha par an.

En dépit des attentes de production du bois énergie des plantations domaniales d'*Acacia auriculiformis* établies entre 2020 et 2023 ; et tenant compte de l'évolution croissante des consommations domestiques en bois-énergie des populations riveraines de la FCTTK, il apparaît que leurs consommations actuelles et projetées sont nettement supérieures aux possibilités d'exploitation de bois-énergie, de la forêt classée jusqu'en 2030. Il est donc important que des solutions d'utilisation rationnelle du bois énergie, de promotion des plantations privées de bois énergie et d'utilisation de combustibles domestiques alternatives doivent être développées.

Des mesures intégrées de surveillance et de protection de la biodiversité et de suivi écologique sont définies sous forme de dispositions de surveillance et de dissuasion, de protocole d'observation de l'évolution des ressources, et de communication sociale avec les populations locales.

Les diverses mesures d'aménagement et de gestion proposées ont pour objet à moyen terme, soit en 10 ans de 2023 à 2032 de mise en œuvre du présent plan, de maîtriser le rythme de destruction de la forêt, préserver les écosystèmes naturels subsistants et leurs ressources ; renforcer la vocation productive forestière et intégrer les besoins et intérêts des populations riveraines ; et renforcer la gouvernance forestière avec la participation des populations riveraines et les Communes de Tchourou et Ouèssè.

A cet effet, une grille de répartition des revenus générés par la FCK est élaborée et adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes. Les bénéficiaires de ces revenus sont : (i) le Fonds Forestier (Trésor public) ; (ii) le Fonds d'Aménagement Forestier (pour le réinvestissement) ; (iii) le Fonds de Développement Communal (Collectivités décentralisées riveraines) ; et (iv) les structures de cogestion.

De plus, ce plan prévoit des actions de renforcement des capacités aux différentes parties prenantes pour l'amélioration de la gouvernance et des techniques de gestion.

Le bilan financier et économique de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement conformément à ses objectifs et aux normes définies requiert le financement de charges de gestion à hauteur de **1 989 543 000 FCFA** sur la durée de mise en œuvre du PAP, soit une moyenne annuelle de **221 060 000 FCFA**.

Les prévisions de recettes sur la période de l'aménagement sont estimées à **355 013 000 FCFA**. Les principales sources de revenus sont les recettes de vente de coupe de bois et des redevances sur l'exploitation des rémanents de coupe par les structures de cogestion et d'autres ressources naturelles identifiées ou à déterminer par les parties prenantes. Il en résulte un déficit prévisionnel de gestion à environ **441 776 000 FCFA** sur la durée de mise en œuvre du PAP soit un besoin de financement complémentaire de **44 177 600 fcfa** par an.

10.2 Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de TTK

Tableau 25 : Plan de gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre du PAPF de TTK :

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1 Organiser les séances d'information et d'appropriation à l'endroit de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances d'information organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie concernée - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au coût du projet
1.2.a.1.1 S'assurer de l'amendement du contrat avant sa signature par les différentes parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un contrat signé avec les différentes parties prenantes 	Phase de préparation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.2.a.1.1 ; 1.4.a.1.1 ; 2.1.a.1.1 ; 2.2.a.1.1 ; 2.5.a.1.1 ; 3.2.a.1.1 ; 3.3.a.1.1 ; 3.4.a.1.1 ; 3.5.a.1.1 ; 3.6.a.1.1 ; 3.7.a.1.1. A compétences égales, prioriser la main-d'œuvre locale lors du recrutement des ouvriers et de la main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de main locale recruté ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.1 ; 1.4.b.3.1 ; 2.1.b.3.1 ; 2.2.b.3.2 ; 2.2.b.3.1 ; 2.5.b.3.1 Recourir aux engins neufs ou en bon état de fonctionnement pour les travaux de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de fiche de maintenance à jour ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.2.2 ; 1.4.b.3.2 ; 2.1.b.3.2 ; 2.1.b.2.2 ; 2.5.b.3.2. Disposer d'un point d'approvisionnement en hydrocarbures bien aménagé suivant les normes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un point en approvisionnement en hydrocarbures ; ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées. 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - DDS PLATEAU 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
2.5.b.3.3 ; 1.3.b.3.3 ; 1.4.b.3.3 ; 2.1.b.3.3 ; 2.2.b.3.3 2.5.b.3.3 Prévoir des points de regroupements et de restauration des ouvriers à mobiliser pour les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un point aménagé pour la restauration des ouvriers • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.3.4. ; 1.4.b.3.4. ; 2.1.b.3.4 ; 2.2.b.3.4 ; 2.5.b.3.4 Prévoir au niveau des points de regroupements et de restauration des poubelles pour la précollecte des DSM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles installées sur chaque site • Fréquence d'enlèvement des poubelles • Niveau de propreté sur le chantier de chaque site • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	1 500 000
1.3.b.3.5. ; 1.4.b.3.5. ; 2.1.b.3.5. ; 2.2.b.3.5. ; 2.5.b.3.5. Prévoir sur le site de construction de la base-vie de toilettes mobiles et veiller à leur utilisation par tous et les faire vidanger régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de toilettes mobiles installées ; • Etat de fonctionnement des toilettes mobiles installées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.6. ; 1.4.b.3.6. ; 2.1.b.3.6. ; 2.2.b.3.6. ; 2.5.b.3.6. Disposer de fûts installés sur les surfaces étanches pour la collecte des huiles usagées et veiller à leur enlèvement par une structure agrée au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts installés • Etat des sites • Fréquence d'enlèvement des huiles usagées • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - DDS PLATEAU	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
1.3.b.3.7. ; 1.4.b.3.7. ; 2.1.b.3.7 ; 2.2.b.3.7 ; 2.5.b.3.7 ; Disposer de kits absorbants pour limiter la pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau du site de construction de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de kits absorbants • Nombre de cas de déversements gérés • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux dans la série de services
1.3.b.3.8. ; 1.4.b.3.8. ; 2.1.b.3.8 ; 2.1.b.3.8 ; 2.5.b.3.8 Sensibiliser le personnel et ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sensibilisation organisé ▪ Disponibilité de P V de sensibilisation 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - CTAF	1 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
2.1.b.4.2. ; 2.2.b.4.2. ; 2.3.b.1.2. ; 2.4.b.1.2. ; 2.5.b.4.2. ; 3.2.b.4.1 ; 3.3.b.4.1. ; 3.4.b.4.1. ; 3.4.b.4.3. 3.5.b.4.1. Doter les usagers du chantier d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de stock d'EPI • 100% des ouvriers sont dotés d'EPI approprié • 100% des ouvriers porte leur EPI • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.3. ; 2.2.b.4.3. ; 2.3.b.1.3 ; 2.4.b.1.3. ; 2.5.b.4.3. ; 3.2.b.4.3. ; 3.3.b.4.3. ; 3.4.b.4.3. ; 3.5.b.4.3. Sensibiliser les usagers des sites sur les nuisances des travaux et les mesures de protection et de sécurité afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Intégrer au coût du sous-projet
2.1.b.4.4. ; 2.2.b.4.4. ; 2.3.b.1.4. ; 2.4.b.1.4. ; 2.5.b.4.4. Arroser régulièrement les aires et voies potentiellement poussiéreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de planning d'arrosage des aires et voies • Fréquence d'arrosage ; • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.4.5. ; 2.2.b.4.5. ; 2.3.b.1.5. ; 2.4.b.1.5. ; 2.5.b.4.5. Bâcher les véhicules de transport de matériaux volatiles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Intégré au contrat des entreprises exécutantes des travaux
2.1.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes enregistrées et traitées • Disponibilité de rapport d'activités 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans cout
2.1.b.6.2. ; 2.2.b.6.2. ; 2.3.b.3.2. ; 2.4.b.3.2. 2.5.b.6.2. Veiller à l'utilisation des semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de germination des semences • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC - CTAF 	Sans cout
2.1.b.6.3. ; 2.2.b.6.3. ; 2.3.b.3.3. ; 2.4.b.3.3. ; 2.5.b.6.3. Sensibiliser les gestionnaires de la FC, les pépiniéristes et les agricultures sur l'importance des espèces invasives et des méthodes de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	5 000 000 FCFA

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.6.3. ; 1.3.b.7.2; 2.1.b.7.1. ; 2.1.b.7.1. ; 2.2.b.7.1. ; 2.4.b.4.1. ; 2.5.b.7.1. ; 3.2.b.6.1. ; .3.b.4.1. ; 3.3.b.6.1. ; 3.4.b.6.1. ; ; 2.1.b.7.1. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation des activités prévues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC CTAF	Déjà budgétisée
1.3.b.8.2. ; 1.4.b.8.2. ; 2.1.b.7.2. ; 2.3.b.4.2. ; 2.4.b.4.2. ; 2.5.b.7.2. ; 3.2.b.6.4. ; 3.3.b.6.4. ; 3.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel mobilisé sur l'interdiction de chasse	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de sensibilisation Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction et d'exploitation	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	5 000 000
1.3.b.9.1. ; 1.4.b.9.1. ; 2.1.b.8.1. ; 2.2.b.8.1. ; 2.3.b.5.1. ; 2.4.b.5.1. ; 2.5.b.8.1. ; 3.2.b.7.1. ; 3.3.b.7.1. ; 3.4.b.7.1. ; Limiter les travaux aux emprises définies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.2. ; 1.4.b.9.2 ; 2.1.b.8.2. ; 2.2.b.8.2. ; 2.3.b.5.2. ; 2.4.b.5.2. ; 2.5.b.8.2. ; 3.2.b.7.2 ; 3.3.b.7.2 ; 3.4.b.7.2.Eviter la coupe excessive et incontrôlée des espèces végétales lors des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Superficie (ha) de couvert végétal coupée Nombre d'espèces végétales abattues Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
1.3.b.9.3. ; 1.4.b.9.3. ; 2.1.b.8.3. ; 2.2.b.8.3. ; 2.3.b.5.3. ; Informer et sensibiliser les ouvriers sur les consignes de protections et du respect de la quiétude des animaux inféodés au milieu	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF	Sans coût
1.3.b.9.4. ; 1.4.b.9.4. ; 2.1.b.8.4. ; 2.2.b.8.4. ; 2.3.b.5.4. ; 2.4.b.5.4. ; 2.5.b.8.4. ; 3.2.b.7.4. ; 3.3.b.7.4. ; 3.4.b.7.4. Sensibiliser les ouvriers sur le respect des exigences établi pour les séries	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100% des ouvriers ont effectués une visite médicale d'embauche Preuve des visites médicales d'embauche 	Phase de préparation, de construction	UGP PFC-B	- Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU - DDTFP	1 000 000
1.3.b.9.5. : 1.4.b.9.5. : 2.1.b.8.5. ; 2.2.b.8.5. ; 2.3.b.5.5. ; 2.4.b.5.5. ; 2.5.b.8.5. ; 3.2.b.7.5. 3.3.b.7.5. 3.4.b.7.5. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le plan de gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF - DDS-PLATEAU	Sans coût

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
1.3.b.11.1. ; 1.4.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du PRMS Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> MAIRIE CONCENÉES DDCVT- BORGOU CTAF 	A la charge de l'UIGP PFC-B
1.3.b.15.2. ; 1.4.b.15.2. ; 2.1.b.13.2. ; 2.1.b.13.2. Respecter strictement les dispositions de la Loi N°2021-09 portant protection du patrimoine culturel du Bénin en cas de découvertes fortuites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et d'aménagement	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	A la charge des entreprises exécutantes
2.2.b.6.1. ; 2.2.b.6.1. ; 2.3.b.3.1. ; 2.4.b.3.1. ; 2.5.b.6.1. Veiller aux respects des prescriptions techniques du PAPF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	UIGP PFC-B	DDCVT DGEFC	Sans coût
3.1.a.1.1. ; 3.2.a.2.1 ; 3.3.a.2.1 ; 3.4.a.2.1 ; 3.5.a.2.1 ; 3.6.a.3.1 ; 3.8.a.1.1 ; Doter le personnel en charge de la surveillance de la FC en matériel et équipement de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de équipements et matériels de surveillance Nombre d'équipements et matériels mis à disposition 	Toutes les phases	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> Mairies concernées DDS- PLATEAU DDCVT- BORGOU IF CONCERNÉES DGEFC CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.1.a.1.2 ; 3.2.a.3.1 ; 3.3.a.3.1 ; 3.4.a.3.1 ; 3.5.a.3.1 ; 3.8.a.1.2 Entretien régulièrement les différentes installations	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence d'entretien réalisé ; Disponibilité de contrat de prestations 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.1.a.2.1 Faire le suivi régulier de la biodiversité et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence de suivi réalisé Etat de la biodiversité de la FC 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	25 000 000
3.2.a.2.2 Sensibiliser les populations sur les avantages des services écosystémiques des forêts et la nécessité de les conserver	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation, de construction	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	5 000 000
3.1.a.3.2 Sensibiliser les usagers sur la protection et la conservation des aménagements réalisés et sur le respect des consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation organisée ; PV des séances de d'informations Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> DDCVT DGEFC 	5 000 000

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.2.b.1.1. ; 3.3.b.1.1. ; 3.4.b.1.1. ; 3.5.b.1.1. Veiller à l'application des mesures de gestion durable des terres prévues dans le cadre du sous-projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de suivi réalisé • Proportion d'agriculteurs adoptant les mesures GDT 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVT - DGEFC 	10 000 000
3.5.b.3.2. ; 3.3.b.3.2. ; 3.4.b.3.2. ; 3.5.b.3.2. Sensibiliser tous les usagers des différentes séries sur les bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	5 000 000
3.2.b.3.3. ; 3.3.b.3.3. ; 3.4.b.3.3. ; 3.4.b.3.4. Contracter avec des structures agréées pour la précollecte et l'enlèvement régulier des boues de vidange de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de contrat de prestations • Nombre et fréquence d'enlèvement des boues de vidange 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	Intégrer au budget de fonctionnement du CTAF
3.2.b.3.4. ; 3.3.b.3.4. ; Sensibiliser les usagers de la série agricole et de production sur le respect des orientations du Plan de gestion des pestes et pesticide du PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	- UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	5 000 000
3.2.b.3.5. ; 3.3.b.3.5. ; 3.4.b.3.5. ; 3.5.b.3.5. Sensibiliser les usagers des différentes séries aux bonnes pratiques liées à la gestion des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation organisée ; • PV des séances de d'informations • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF - ANDF 	5 000 000
3.2.b.5.2. ; Mobiliser une équipe dotée des moyens de lutte anti-feu pour réagir en car de débordement des f	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une équipe anti-feu • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UIGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies concernées - DDCVT- BORGOU - IF CONCERNÉES - DGEFC - CTAF 	Intégrer au budget du PAPF
3.3.b.8.1. Faire une visite médicale d'embauche à tous les ouvriers devant intervenir sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et fréquence des visites médicales ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCERNÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.3.b.8.2. Sensibiliser le personnel et usagers sur les méthodes préventives et de lutte contre la COVID-19, les IST (VIH SIDA) et la survenance de grossesses non désirées ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation organisée ; ▪ PV des séances de d'informations ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	1 000 000
4.1.b.2.1. Réaliser un audit environnemental de site pour définir les conditions règlementaires de réaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'un rapport d'audit 	Phase d'achèvement /réaffectation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	10 000 000
1.3.b.6.1. ; 1.4.b.6.1. Disposer d'une autorisation de coupe avant l'abattage des essences identifiées sur les sites d'accueil de la série service ;	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une autorisation de coupe 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.6.2. ; 1.4.b.6.2. Restreindre le taux de déboisement des emprises des travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie (ha) déboisée • Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Sans coût
1.3.b.7.1. ; 1.3.b.7.1. Définir des tracées des pistes et les limites de la base-vie en évitant les zones sensibles (zone de conservation de la biodiversité, zones humides, zones d'abondance des espèces menacées, etc....)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse intégrant les zones sensibles 	Phase préparatoire	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	A la charge de l'entreprise
3.5.a.4.1 Mettre en place des panneaux d'indications claires et informatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de panneaux installé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	5 00 000
3.5.a.4.2 Faire l'entretien régulier des pistes	<ul style="list-style-type: none"> • Mètre linéaire de pistes entretenues • Nombre d'entretien réalisé 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF 	Intégrer ay budget du PAPF

Activités	Indicateurs	Échéancier	Responsables		Coût
			Surveillance	Suivi	
3.5.a.5.1 ; 3.6.a.2.1 ; 3.7.a.2.1. Collaborer avec partenaires touristiques locaux pour mettre en valeur les attraits naturels, culturels et culturel de la forêt	Disponibilité d'une convention de partenariat	Phase d'exploitation	- UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.1 Veiller à la prise en compte juste et systématique de toutes les personnes affectées par le PFC	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) personnes affectées prises en compte Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
3.9.a.1.2 ; 3.9.a.2.2 Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Proportion (%) d'hommes et de femmes et jeunes filles Proportion (%) d'handicapée 	Phase d'exploitation	UGP PFC-B	- MAIRIE CONCENÉES - DDCVT- BORGOU - DGEFC - CTAF	Sans coût
Coût total de la mise en œuvre des mesures proposées hormis celles intégrés déjà au coût du projet : Quatre-vingt-quatre millions Fcfa 84 000 000					